



**DELIBERATION N° 24/114 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE
CORSE DES 25 ET 26 JUILLET 2024**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA DI I 25 È 26 DI LUGLIU DI U 2024**

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Michel SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Serena BATTESTINI à M. Paul-Félix BENEDETTI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Hervé VALDRIGHI
Mme Angèle CHIAPPINI à Mme Charlotte TERRIGHI
Mme Christelle COMBETTE à M. Didier BICCHIERAY
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
M. Xavier LACOMBE à M. Georges MELA
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Françoise CAMPANA
Mme Sandra MARCHETTI à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Jean-Martin MONDOLONI à M. Pierre GUIDONI
M. Jean-Paul PANZANI à M. Jean-Jacques LUCCHINI
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Santa DUVAL
M. Antoine POLI à M. Pierre POLI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Frédérique DENSARI
M. Joseph SAVELLI à M. Louis POZZO DI BORGIO

M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Julia TIBERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (56) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 25 et 26 juillet 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 26 septembre 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2024

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A
SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI I
25 È 26 DI LUGLIU DI U 2024**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE DES
25 ET 26 JUILLET 2024**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10, que « *le procès-verbal de chaque séance (...) est arrêté au commencement de la séance suivante (...). Les procès-verbaux des séances sont signés par la Présidente de l'Assemblée de Corse.* »

En application de ces dispositions, reprises à l'article 60 du règlement intérieur de notre Assemblée, il convient d'adopter, lors de la session des 26 et 27 septembre, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous saurai obligée de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DES 25 ET 26 JUILLET 2024

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

SEANCE DU 25 JUILLET 2024

Le 25 juillet 2024, à 10 heures 00, l'**Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa Présidente en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette séance se tient en mode présentiel.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, rappelle les décisions arrêtées en **Commission Permanente** la veille. Elle mentionne que les questions orales portant sur l'énergie seront abordées en premier et ouvre la séquence correspondante.

Question n° 1

« Situazione di u sistema elettricu corsu – Estate 2024 » (n° 2024/E3/034) par **M. Pierre POLI** au nom du groupe **Avanzemu**. La réponse est formulée par **M. PAOLINI**.

Question n° 2

« Isolation thermique des établissements scolaires » (n° 2024/E3/038) par **M. Ghuvan'Santu LE MAO** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**. La réponse est formulée par **M. PAOLINI**.

Question n° 3

« Rotations maritimes Corse/Sardaigne en berne, que faisons-nous ? » (n° 2024/E3/035) par **Mme PIETRI** au nom du groupe **Core In Fronte**. La réponse est formulée par **Mme MATTEI**.

Question n° 4

« Situazione di u cinema « Bel Aria » - Vintisiri » (n° 2024/E3/033) par **Mme LE BOMIN** au nom du groupe **Avanzemu**. La réponse est formulée par **M. PAOLINI**.

Question n° 5

« Pà una vera pulitica di a saluta pà u suttanacciu » (n° 2024/E3/036) par **Mme BRANCA** au nom du groupe **Core In Fronte**. La réponse est formulée par **Mme FAZI**.

Question n° 6

« Action du GIRTEC » (n° 2024/E3/039) par **Mme CHIARELLI LUZI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**. La réponse est formulée par **le Président SIMEONI**.

Question n° 7

« La CTPNAF est-elle un outil au service de l'agriculture ou de l'urbanisation ? » (n° 2024/E3/037) par **Mme BATTISTINI** au nom du groupe **Core In Fronte**. La réponse est formulée par **M. LIVRELLI**.

Question n° 8

« Mesure - retour des talents » (n° 2024/E3/040) par **M. VALDRIGHI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**. La réponse est formulée par **M. VICINGUERRA**.

La Présidente MAUPERTUIS demande à **M. LUCCIONI** de procéder à l'appel nominal.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de
Corse,**

**Mmes et MM. Jean-Felix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI,
Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI,
Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA,
Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène
CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria
COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel
FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre
GHIONGA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO Jean-
Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Marie-Thérèse
MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula
MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne
PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Louis POZZO di BORGIO,
Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI,
Julia TIBERI et Hervé VALDRIGHI.**

Sont absents et représentés :

**M. Jean-Baptiste ARENA par Mme Serena BATTESTINI,
M. Jean BIANCUCCI par Mme Véronique ARRIGHI,
Mme Valérie BOZZI par Mme Angèle CHIAPPINI,
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI par Mme Marie-Anne PIERI,
Mme Lisa FRANCISCI PAOLI par Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA,
M. Jean-Charles GIABICONI par M. Hervé VALDRIGHI,
M. Pierre GUIDONI par M. Jean-Michel SAVELLI,
Mme Sandra MARCHETTI par M. Don Joseph LUCCIONI,
Mme Juliette PONZEVERA par M. Louis POZZO di BORGIO,
M. Paul QUASTANA par Mme Marie-Claude BRANCA,
M. Jean-Louis SEATELLI par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI,
M. François SORBA par Mme Vannina CHIARELLI LUZI,
Mme Charlotte TERRIGHI par M. Georges MELA,**

Sont absents :

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI,
Angèle CHIAPPINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha
GIACOMETTI PIREDDA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI et
Antoine POLI.**

Sont présents en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé,

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,

Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,

M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse,

M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse,

M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse.

La Présidente de l'Assemblée de Corse constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Elle formule une pensée émue à l'attention d'Éric LE BAIL, agent de l'institution récemment décédé et songe à sa fille Alexandra, également fonctionnaire au sein de **la Collectivité de Corse**.

Elle se dirige ensuite vers le pupitre pour y prononcer un discours.

La Présidente MAUPERTUIS félicite tous ceux qui ont été élus lors du scrutin législatif du 30 juin et du 7 juillet 2024. Elle souligne que lors des sessions des mois de février et de mai, elle a lancé un appel pour que chacune et chacun fassent le choix des forces progressistes face à la montée de l'extrême-droite. Elle déplore la politique de l'immédiateté, de la volatilité et de la radicalité qui constitue un réel danger pour la démocratie.

La Présidente de l'Assemblée de Corse observe que d'aucuns ont été surpris par « une certaine Corse » consécutivement aux résultats des élections. Elle considère qu'il convient de recouvrer le sens des réalités. Les arrivées des continentaux qui s'installent en Corse pour des raisons multiples et variées et la démographie ne sauraient tout expliquer. La réalité insulaire a changé. La Corse subit des bouleversements majeurs dans tous les domaines et le vote en faveur du Rassemblement National

est aussi celui des Corses mécontents de la situation de leur terre, de leur langue etc... Cette Corse insoupçonnée s'est révélée aux Corses progressistes.

La Présidente MAUPERTUIS tire deux enseignements de cette situation :

- une discussion de fond est indispensable. Il y a lieu de s'inquiéter d'une Corse duale, source de conflits ;
- une position claire et sans aucune ambiguïté face au Rassemblement National est nécessaire sans toutefois mépriser son électorat.

La Présidente de l'Assemblée de Corse s'adresse également à sa famille politique :

- il convient de mettre un terme au climat de discorde qui persiste. La Corse doit être regardée telle qu'elle est aujourd'hui et elle exhorte les uns et les autres à rechercher des convergences tout en évitant les idéaux passéistes ;
- il est normal que la majorité au terme de dix années de gouvernance attise les critiques mais celle-ci dispose des ressources pour rebondir.

La Présidente MAUPERTUIS ne partage pas l'idée selon laquelle les étiquettes et les programmes ne comptent pas. Des femmes et des hommes sont convaincus de la nécessité de changer ce pays en s'inscrivant dans les revendications historiques de la famille nationaliste.

Le Président du Conseil exécutif de Corse tient à rappeler la mémoire de Dominique DEGLI ESPOSTI. Cet artiste insulaire a été de celles et ceux qui ont initié le Riaquistu. Il salue aussi la mémoire de Jacques RENUCCI, journaliste et écrivain. Il avait notamment publié « L'arrière-pays ». Il fait également mention de Francescu CASASOPRANA, militant historique et clandestin. Il nourrit une pensée pour le Père MACH qui a disparu tragiquement. Il n'oublie pas Fouzia MESGHATI et Xavier PIACENTINI, maire de Crocicchia.

Le Président SIMEONI dit avoir écouté avec la plus grande attention l'analyse politique développée par **la Présidente de l'Assemblée de Corse** et il ne manquera de l'intégrer dans sa réflexion globale. Il prendra l'attache de tous les élus et, lors de la rentrée de septembre, il livrera sa pensée sur la situation politique, les perspectives et les défis. Il

manifestera à cette occasion son désir d'aller vers la paix et l'émancipation.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

RAPPORT 193

Raportu n° 193 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 27 di ghjugu di u 2024.

Rapport n° 193 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 27 juin 2024.

La Présidente MAUPERTUIS présente le procès-verbal de la réunion du 27 juin 2024. Elle demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur son contenu.

Le compte-rendu n'appelle aucune observation de la part des intéressés et il est mis aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI et Antoine POLI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI,

Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 53
 CONTRE : 0
 ABS. : 0
 NP : 0

RAPPORT 199

Raportu n^u 199 : Designazioni di i membri di l'Assemblea di Corsica per sede à u Cunsigliu d'amministrazione di l'Agenza Regionale di a Salute di Corsica.

Rapport n° 199 : Désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de Santé de Corse.

Le rapport est présenté par **la Présidente de l'Assemblée de Corse.**

Elle précise qu'elle siège au sein du conseil d'administration et qu'il y a lieu de désigner deux suppléants. Elle propose **M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,** et **Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.**

Elle met aux voix cette proposition.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Nadine NIVAGGIONI, Antoine POLI et Hyacinthe VANNI.

L'Assemblée de Corse désigne M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, et Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse, pour siéger en qualité de suppléants de la Présidente MAUPERTUIS au conseil d'administration de l'Agence Régionale de Santé.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph

CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI et Hervé VALDRIGHI.

POUR : 51
 CONTRE : 0
 ABS. : 0
 NP : 0

RAPPORT 215

Rapportu n°215 : Designazione pà l'Assemblea di Corsica di un merre ind'a a Cummissione Regionale di a furmazione di e liste elettorale per l'elezzione di i membri di a Camera regionale d'Agricoltura di Corsica.

Rapport n° 215 : Désignation par l'Assemblée de Corse d'un maire pour siéger au sein de la commission régionale de l'établissement des listes électorales en vue de l'élection des membres de la Chambre d'Agriculture de Région Corse.

La Présidente MAUPERTUIS présente le rapport.

Un débat s'engage avec **M. BENEDETTI** qui conteste l'interprétation réductrice de **la Présidente de l'Assemblée de Corse** concernant le décret relatif à cette désignation. Au terme de cet échange, **la Présidente MAUPERTUIS** demande si un élu de **l'Assemblée de Corse** disposant de la qualité de maire est candidat.

M. VANNI propose la candidature de **M. Jean-Marc BORRI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**.

Celle-ci est mise aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI et Antoine POLI.

L'Assemblée de Corse désigne M. Jean-Marc BORRI pour siéger au sein de la commission régionale de l'établissement des listes électorales en vue de l'élection des membres de la chambre d'agriculture de la Région Corse.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 52
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

SUCIALE È SALUTE /SOCIAL ET SANTÉ

RAPPORT 185

Raportu n^u 185 : Cunvinzioni di finanziamentu pà u funziunamentu di u spaziu di vita « Paese di legnu » gistitu da a Fraternité du

partage in a cumuna d'Aiacciu.

Rapport n° 185 : Convention de financement relative au fonctionnement du lieu de vie « Paese di legnu » géré par la Fraternité du partage sur la commune d'Aiacciu.

Le rapport est présenté par **Mme FAZI**.

La Présidente MAUPERTUIS mentionne que vingt-et-un rapports sont inscrits à l'ordre du jour. Aussi et s'agissant des rapports **des Commissions Organiques**, elle préconise aux rapporteurs de s'en tenir à la lecture des seules conclusions.

M. Joseph SAVELLI dit que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et le groupe **Core In Fronte** était absent.

Mme FAGNI souligne l'importance de cette structure pour les personnes en grande marginalité. Il subsiste en effet un sentiment d'impuissance à proposer des solutions pour ce type de situation. Ce cadre permet d'y répondre et il est important d'apporter son soutien à cette association.

Mme FAZI remercie **Mme FAGNI** pour son propos.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI et Antoine POLI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-

Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 53
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 187

Rapport n° 187 : Cuntrattu lucale di e solidarietà pè u periodu da u 2024 à u 2027, in partenariatu cù i servizii di u Statu in u quattru di una strategia cunghjunta di lotta contru à a puvertà.

Rapport n° 187 : Contrat local des solidarités pour la période 2024-2027 à conclure avec l'Etat dans le cadre d'une stratégie conjointe de lutte contre la pauvreté.

Mme FAZI présente le rapport.

Mme DENSARI indique que la **Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** ainsi que **M. GHIONGA** étaient absents.

M. Joseph SAVELLI ajoute que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a donné un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et le groupe **Core In Fronte** était absent.

Mme GALLONI d'ISTRIA insiste sur l'importance de la prise en charge et note que ce plan dont elle se réjouit est assis sur trois axes et comprend treize actions concrètes. Elle regrette cependant qu'il ne fasse pas l'objet d'une mise en valeur médiatique. Une communication efficace permettra de sensibiliser les publics concernés.

Mme NIVAGGIONI met en évidence le fait que la société corse n'est pas épargnée par la pauvreté. La lutte contre ce phénomène ne relève pas des compétences de l'institution mais un travail de fond est mené par la **Collectivité de Corse**. Celui-ci trouve ses origines dans l'action

précurseure conduite par le Docteur PERNIN et le regretté Edmond SIMEONI. **L'Assemblée de Corse** oeuvre en direction de ce public et l'action est cohérente et stratégique.

Mme NIVAGGIONI évoque les rapports adoptés en **Commission Permanente** hier, portant sur les mêmes thématiques. Les dispositions prises par l'institution dans le domaine de la solidarité sont nombreuses et les enveloppes allouées sont conséquentes.

M. BENEDETTI estime qu'il y a lieu de rajouter des prérequis dans l'axe 2 pour que le droit social soit bénéfique au plus grand nombre. Il s'interroge sur le nombre de bénéficiaires concernant l'aide à l'enfance. Cette dernière est plus importante en Corse-du-Sud qu'en Haute-Corse alors que le second département administratif est plus affecté que le premier.

M. BENEDETTI rappelle que, s'agissant des adultes, le traceur est constitué du RSA. Il note à cet effet la faiblesse du taux de pénétration en Corse qui est de 2% alors qu'il atteint 6% en moyenne sur le continent. Des pauvres échappent à leur détriment au dispositif. Il suggère de conduire des recherches et de mettre en place une stratégie de recensement. Il convient, par conséquent, d'étoffer notre réseau d'agents sociaux et de demander une compensation légitime à l'Etat pour la mise en oeuvre de cette action.

Mme FAZI répond que l'exécutif réfléchit à ces questions nonobstant la baisse des bénéficiaires du RSA. Pour ce qui porte sur les personnes âgées, un travail est mené en partenariat avec les mairies et se traduit par la mise en place de permanences d'assistantes sociales. En tout état de cause, l'exécutif s'efforce de mailler le territoire. Cela étant, il est manifeste que l'APA progresse. La grande pauvreté se développe dans l'île et sur le continent.

Mme FAZI est favorable à l'aide médicale d'Etat. Il n'est pas envisageable de laisser les personnes vivre dans la rue.

La Présidente MAUPERTUIS sollicite les suffrages des élus.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI et Antoine POLI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 54
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RAPPORT 201

Rapport n° 201 : Missa à dispusizioni da a parti di a Cullittività di Corsica à a Croce Rossa francese di un alloghju situatu in l'anzianu cullegghju di i Paduli par l'istituzioni di una casa midicali pà u ritornu à i curi.

Rapport n° 201 : Mise à disposition par la Collectivité de Corse au profit de La Croix Rouge Française des logements sis à l'ancien collège des Padule pour mise en place d'une maison médicale de retour aux soins.

Le rapport est présenté par **Mme FAZI**.

Mme DENSARI dit que la **Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** a donné un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** ainsi que **M. GHIONGA** étaient absents.

M. Joseph SAVELLI fait état de l'avis favorable formulé par la **Commission des Finances et de la Fiscalité**. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et le groupe **Core In Fronte** était absent.

Mme PEDINIELLI remarque que la destination des appartements des Padules a été modifiée. Ils n'ont manifestement plus vocation à être mis à disposition des femmes battues.

Mme FAGNI met en exergue qu'il s'agit d'une action phare de l'institution. En l'espèce, cette dernière a été particulièrement réactive en répondant aux sollicitations du docteur PERNIN et de ses équipes.

M. BENEDETTI fait observer que le rapport mentionne cinq appartements alors que la convention fait référence à quatre locaux.

Mme FAZI précise que la problématique des locaux est intervenue lors de la période post-Covid et qu'il était urgent de trouver une solution. Par ailleurs et s'agissant des femmes en déshérence subissant des violences, les lieux n'étaient pas sécurisés. L'exécutif envisage d'autres solutions. En réponse à **M. BENEDETTI**, elle rapporte qu'un appartement était scindé en deux.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Saveriu LUCIANI et Antoine POLI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTISTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges

MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 57
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRORIU /
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

RAPPORT 181

Raportu n° 181 : Riapertura di i Bagni di Petrapola - Assestu di un paviglione termale.

Rapport n° 181 : Réouverture des activités thermales de Petrapola - Aménagement d'un chalet thermal.

M. PAOLINI présente le rapport.

Mme CHIARELLI LUZI indique que la **Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** ainsi que **Mme GIACOMETTI PIREDDA** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** était absent.

M. Joseph SAVELLI ajoute que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a donné un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et le groupe **Core In Fronte** était absent.

Mme BRANCA estime que ces travaux ont été réalisés dans l'urgence. Elle se remémore que, lors de la première réunion, **le Président SIMEONI** avait évoqué une stratégie globale concernant le thermalisme en Corse et constate qu'il n'en est rien dans l'immédiat. Elle suggère une méthode de mise en valeur de tous les bains thermaux existant en Corse.

Mme PIERI note que le groupe **Un Soffiu Novu** a interpellé l'exécutif dès 2017 sur cette affaire et que ce dernier a pratiqué une forme d'autisme. Il a été procédé à la construction du chalet dans l'urgence et pour un coût très important. Cette installation va priver en substance les habitants d'un lavoir. Elle s'interroge sur la date de réalisation des travaux et sur celle de l'ouverture. Elle s'inquiète des conditions d'hébergement des curistes, de la constitution de l'équipe d'encadrement et de son recrutement.

Mme PIERI rappelle qu'il y a lieu de sauver l'agrément. Elle appelle aussi l'attention de l'exécutif sur le souhait formulé par la commune d'Isolacciu di Fiumorbu de gérer la structure avec l'intercommunalité.

En conclusion, **Mme PIERI** estime que ce dossier n'a pas fait l'objet du traitement adéquat.

Mme LE BOMIN partage le propos de **M. PAOLINI** sur les travaux effectués par le Conseil départemental de la Haute-Corse au moment où elle siégeait dans l'opposition. Elle avait d'ailleurs dénoncé avec vigueur ces aménagements réalisés dans l'urgence. Elle se questionne à présent sur le mode d'exploitation retenu et sur le traitement en rhumatologie en l'absence de kinésithérapeute.

M. BENEDETTI trouve que la taille du chalet est petite et qu'au final, le dispositif permettra d'accueillir quatre curistes permanents et deux occasionnels. Il demande à connaître la date à laquelle le projet sera opérationnel.

M. LE MAO invite **Mme PIERI**, au regard des interrogations qu'elle a formulées, à se rapprocher de **M. GUIDICI** qui siégeait à ses côtés à l'époque mais aussi de **M. BARTOLI** qui était le suppléant de l'intéressé au Conseil départemental de la Haute-Corse. Il s'avère que **la Collectivité de Corse** a récupéré un site dégradé.

M. LE MAO félicite **Mme Pascale SIMONI** qui s'est évertuée à maintenir les bains ouverts. Ces derniers ont finalement été fermés consécutivement à la légionellose et à l'épidémie de Covid.

M. LE MAO rapporte en substance que seuls les membres du groupe **Fà Populu Inseme** étaient présents lors des réunions de la commission d'appel d'offres. Des travaux d'un montant de 4 millions d'euros ont été effectués, deux agents ont été titularisés et une directrice qui s'inscrit dans le principe du retour des talents, a été recrutée. Il y a lieu de réfléchir sur le devenir de cette station. Par ailleurs, l'institution a investi

dans l'édification d'un chalet pour la microrégion du Fium'orbu afin qu'elle puisse disposer d'un établissement et maintenir ainsi l'agrément.

M. LE MAO souligne que des discussions sont en cours entre l'exécutif et l'établissement public de coopération intercommunale pour la mise en place de dispositifs avec des résidences de tourisme. Pour parvenir à l'équilibre, il est nécessaire d'accueillir quatre mille curistes par an. La majorité territoriale et son exécutif ont clairement la volonté de réhabiliter et faire vivre cette activité.

Mme GIACOMETTI PIREDDA déclare que cette ambition doit être partagée. Il appartient aux élus de s'interroger sur l'atout que représente le thermalisme en Corse et sur l'opportunité de le développer.

Elle observe que Pietrapola s'est un peu refermé. **La Collectivité de Corse** est donc tenue de coordonner et d'animer cette activité avec tous les acteurs concernés.

En conclusion, **Mme GIACOMETTI PIREDDA** s'interroge sur le thermalisme corse et son actualité alors qu'à Pietrapola on tente plus prosaïquement d'échapper à la perte de l'agrément.

M. PAOLINI remercie les élus qui ont participé au comité de suivi et remarque que les questions évoquées relèvent du débat de commission. Le projet en cause s'inscrit dans une stratégie de développement du thermalisme élaborée au sein de **la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Un travail considérable a été accompli. Cela étant, le projet ne peut être conçu sur des seuls fonds publics.

M. PAOLINI considère que le terme « autisme » est maladroit même si **Mme PIERI** a ressenti le sentiment de ne pas être entendue. Le projet traduit une volonté forte de maintenir l'agrément. Les personnels ont été recrutés après des auditions : un médecin, un infirmier et un agent technique. Concernant le kinésithérapeute, la solution retenue à consister à prévoir un traitement ne prévoyant pas ce type de soins dans l'immédiat.

M. PAOLINI mentionne que le choix de Pietrapola ne doit aucunement être corrélé avec l'appartenance politique du maire et du président de l'intercommunalité. Par ailleurs, eu égard à la situation catastrophique héritée et dans l'urgence, le choix de la régie directe a été effectué. L'établissement hôtelier et celui de restauration sont en ruine, **la Collectivité de Corse** ne peut intervenir dans ce domaine. Cependant,

quatre millions d'euros ont été investis et les personnels ont été pérennisés.

M. PAOLINI rappelle que les engagements ont été tenus. Durant cette période transitoire, l'activité a été mise en sécurité et l'institution s'inscrit dès à présent dans de nouvelles perspectives.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Saveriu LUCIANI et Antoine POLI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 57

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

La Présidente MAUPERTUIS mentionne que la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du

Territoire et de l'Environnement et la Commission des Finances et de la Fiscalité se réunissent en salle 2 à 14 heures.

La séance est suspendue à 13 heures 04.

La reprise intervient à 15 heures 45.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

RAPPORT 188

Raportu n° 188 : Pianu territoriale di privenzione è di gestione di i scarti - Pianu territoriale d'azione per un'ecunomia circolare (PTAEC).

Rapport n° 188 : Plan territorial de prévention et de gestion des déchets de Corse (PTPGD) - Plan territorial d'actions pour une économie circulaire (PTAEC).

Le rapport est présenté par **M. ARMANET**.

Mme CHIARELLI LUZI ajoute que la **Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** ainsi que **Mme GIACOMETTI PIREDDA** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** était absent.

La **Présidente MAUPERTUIS** mentionne que la **Chambre des Territoires** a délivré un avis favorable et que le **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** a pris acte du document.

Mme MARIOTTI qualifie le plan « d'arlésienne ». Au terme de dix longues années, les Corses assistent à un rétropédalage qui est la résultante de mauvais choix politiques initiaux, voire d'absence de choix.

Mme MARIOTTI rapporte que la commission d'enquête publique s'est montrée critique au regard de l'absence de réponses aux questions posées par le public. Elle observe que les auteurs du document ont été contraints de se plier aux directives émises par l'Europe dans ce domaine sensible. Elle ne manque pas de féliciter les intercommunalités qui ont grandement contribué à réduire la production de déchets mais note que les résultats du tri ne sont pas à la hauteur des espérances.

Mme MARIOTTI souligne que le groupe **Un Soffiu Novu** a manifesté un réel attachement à la gestion publique des déchets alors que la majorité

est à l'origine de la fermeture de Vico et de Viggianello. Elle n'admet pas l'attitude de l'exécutif qui s'acharne à établir un lien entre les dérives mafieuses et la gestion des déchets. Un terme doit être mis à ce message qui consiste à associer systématiquement l'un et l'autre.

Mme MARIOTTI estime que le tri doit être une obligation et non un choix. De ce point de vue, elle fait remarquer que le « porte à porte » est un échec. Elle note que la période transitoire dont le document fait état, demeure floue. S'agissant de la production de combustibles solides de récupération (CSR), elle affirme que la position du groupe **Un Soffiu Novu** est claire.

Mme MARIOTTI insiste sur les incohérences contenues dans le plan en cause. Ainsi, le centre de Monte est validé mais parallèlement le SYVADEC et l'Etat sont attaqués. Elle déplore la situation critique dans laquelle se trouvent les intercommunalités qui sont pourtant les acteurs centraux du dispositif, le problème de la collecte constituant la difficulté majeure.

Mme MARIOTTI déclare qu'elle n'est pas convaincue par le conventionnement. Celui-ci ne se présente pas comme une solution miracle, l'objectif étant la baisse de la production des déchets et l'augmentation du tri. Elle rappelle que le groupe **Un Soffiu Novu** avait proposé de procéder à un travail en commun.

Mme MARIOTTI constate que des questions restent sans réponses au terme de toutes ces années écoulées et qu'en terme de pilotage et de planification, **la Collectivité de Corse** qui en a la charge, n'a rien fait. Elle ajoute que si la majorité avait suivi les recommandations contenues dans la motion présentée en 2018 par le groupe **Un Soffiu Novu**, elle n'aurait pas perdu six ans. Les tergiversations et les prises de position publiques de la majorité ont largement desservi le traitement de ce dossier sensible.

En conclusion, **Mme MARIOTTI** juge qu'il ne s'agit pas d'un bon plan et indique, en substance, que la Corse était, à ce jour, la seule région qui n'en disposait pas.

M. BENEDETTI salue l'évolution du travail même si celle-ci est sur une pente très faible. Il regrette l'absence d'expertise sur la situation actuelle, qui se révèle pourtant indispensable à ses yeux. Le programme établi dans le document est contraint et les résultats comparés sur l'enfouissement avec le continent ne plaident pas en faveur de la Corse. Au terme d'un long développement, il dit qu'il a été le premier à accepter la logique du CSR mais à la condition expresse qu'elle ne confine pas au

gigantisme. Il estime à cet égard que les quantités annoncées ne sont pas acceptables.

La Présidente de l'Assemblée de Corse fait observer à l'intéressé qu'il a dépassé le temps de parole qui lui est dévolu et l'invite à conclure.

Il s'ensuit un vif échange et **M. BENEDETTI** quitte la séance tout en demandant aux membres du groupe **Core In Fronte** auquel il appartient, de voter contre le plan.

M. POZZO di BORGO mentionne que ce plan met en conformité la Corse vis-à-vis de la loi en la matière, le maintien dans la situation actuelle étant inconcevable. Dans cet esprit, l'exécutif a fait montre de courage et de responsabilité. La majorité territoriale ne campe pas sur la défensive, elle est au contraire sereine et assume ce document.

M. POZZO di BORGO critique le propos de **Mme MARIOTTI** et rappelle que les engagements ont été tenus. Le tri est le cœur du plan, la valorisation n'étant pas l'objectif. Cette dernière n'est que l'aboutissement de mesures vertueuses mises en place en amont.

S'agissant des dérives mafieuses, **M. POZZO di BORGO** préfère employer le terme d'intérêts spéculatifs. Il note en substance que le plan n'hésite pas à évoquer clairement une réalité, celle des appétits de d'aucuns, et se prononce en faveur d'une gestion publique.

M. POZZO di BORGO fait remarquer que la compétence en matière de déchets est largement partagée dans sa déclinaison alors que certains veulent faire porter l'entière responsabilité de ce dossier sensible sur la seule **Collectivité de Corse**. Le plan place d'ailleurs chacun des acteurs devant ses responsabilités.

Répondant à la remarque de **Mme MARIOTTI** sur le centre de Monte, il indique que les critiques portent sur la trajectoire financière et sur les bénéfices qui échouent systématiquement à un privé.

M. POZZO di BORGO insiste sur la nécessité de mettre un terme au millefeuille administratif et de faire évoluer la loi. Il conclut en mentionnant que le plan considéré est un fil conducteur et qu'il incite à aller plus loin. Des efforts sont à accomplir sur les territoires et il invite le SYVADEC à prendre sa part. Il conclut en précisant que le groupe **Fà Populu Inseme** votera ce document.

M. GHIONGA considère que deux obligations doivent guider la politique en matière de déchets : une gestion publique et la baisse des prix pour les administrés. Par ailleurs, il manifeste une inquiétude sur la quantité qui sera incinérée et s'oppose à la création de deux centres. Il plaide

enfin pour une fiscalité incitative. Il demeure en attente des explications de l'exécutif mais subodore qu'il sera d'accord sur les réponses formulées.

M. ANGELINI, après avoir indiqué en préambule que le groupe **Avanzemu** n'ira pas contre ce plan, dit que le rapport dont il s'agit comporte des approximations et des données non actualisées, qu'il pose également des constats sans aucune démonstration. Il ajoute que son mérite consiste cependant à fournir un cadre et il le qualifie d'audacieux. Il contient en effet des propos pleins de bon sens et fondés.

M. ANGELINI précise qu'il n'est pas favorable à l'incinération mais qu'il lui appartient de faire montre de pragmatisme. Il n'ignore pas en substance que les questions relevant des déchets sont soumises aux dérives mafieuses ici et ailleurs. Il en appelle cependant à éviter les glissements sémantiques et, par transitivité, l'amalgame entre intérêts mafieux et intérêts privés. Cela étant, le groupe qu'il représente demeure un fervent partisan d'une maîtrise publique de la gestion des déchets.

M. ANGELINI poursuit en mettant l'accent sur le degré de production important au sujet duquel une expertise est indispensable. Il invite les élus à prendre conscience du morcellement des compétences et du nombre trop important de décideurs. Cet état de fait rend impossible une trajectoire efficace. Il note l'absence de territorialisation des infrastructures de traitement et il se déclare en faveur de deux centres. Il évoque aussi la question de la méthanisation et d'autres process, le manque de soutien aux EPCI et celui concernant la visibilité sur les CSR.

M. ANGELINI développe quelques interrogations. Il sollicite des précisions sur la notion de bénéfices raisonnables. Il se questionne sur la trajectoire de financement. Il se dit condamné à porter une vision sectorielle de la fiscalité et de la dynamisation d'incitation fiscale à générer. Il estime que le levier d'incitation n'est pas clair dans le rapport.

En conclusion, **M. ANGELINI** juge que ce rapport est présenté tardivement et manque de précisions. Cela étant, le groupe **Avanzemu** n'ira pas contre et il est prêt à l'accompagner.

Mme GIACOMETTI PIREDDA confirme que ce dossier a cumulé un retard considérable. Elle conteste la notion de plan pour qualifier le document. Ce dernier ne planifie guère et n'est pas prescriptif.

Mme GIACOMETTI PIREDDA partage l'idée que le tri est au cœur de la stratégie mais il est nécessaire d'être plus précis sur nombre de sujets tels le financement, l'implantation des centres de tri etc... Elle s'interroge

sur le devenir du SYVADEC et ne manque pas de souligner comme d'autres intervenants l'ont fait, l'empilement des compétences. Elle se questionne sur la localisation pour laquelle le rapport annonce plusieurs pistes mais sans aucune forme de précisions.

Rappelée au respect du temps de parole par **la Présidente MAUPERTUIS, Mme GIACOMETTI PIREDDA** dit que **la Commission Permanente** aurait pu prévoir un doublement sur ce sujet.

La Présidente de l'Assemblée de Corse répond que **M. GHIONGA**, également non-inscrit, est intervenu deux minutes comme le permet le règlement intérieur et n'a pas dépassé le temps qui lui est imparti pour exprimer sa position. Elle souligne que les attachés des groupes n'ont pas évoqué cette question lors de la réunion entre les intéressés et les services. Aucun élu, non plus, ne l'a sollicitée en ce sens lors de la réunion de **la Commission Permanente** qui s'est tenue hier. Aussi, elle laisse l'intervenante conclure mais veillera à ce que l'équité soit respectée.

Mme GIACOMETTI PIREDDA rappelle que sous les précédentes mandatures nationalistes, le choix des CSR avait donné lieu à un rejet. Elle regrette que le tri à la source et le développement de solutions alternatives n'aient pas donné lieu à des études. Elle estime que ce plan constituait aussi l'occasion de faire clairement le choix de la gestion publique.

M. ACQUAVIVA se déclare satisfait de la teneur des débats. En l'état actuel du droit, l'exécutif a atteint les limites de l'exercice. En substance, le plan ne peut entrer dans un luxe de détails sans empiéter sur les compétences des EPCI. Ces derniers sont tenus de choisir leurs modes de traitement respectifs en conformité avec le plan dont il s'agit.

M. ACQUAVIVA estime que l'idée de conférer une priorité au tri à la source est excellente ainsi que celle de la valorisation énergétique pour produire de l'électricité. Il s'étonne que l'on ergote sur les tonnages et pense que les intercommunalités sont appelées à se coordonner entre elles.

M. ACQUAVIVA dit que la majorité et l'exécutif sont favorable à un transfert de DGAP, en d'autres termes à ce que le pollueur soit le payeur. Le temps est aussi venu de mutualiser le traitement pour parvenir à une baisse des coûts.

M. ACQUAVIVA évoque à nouveau la sérénité des débats et fait part de sa grande satisfaction.

M. ARMANET rappelle au préalable que l'objet du plan n'est pas prescriptif. Ces catégories de plans ont été déférées devant la juridiction compétente et les actions engagées ont prospéré. Il fait observer que **la Collectivité de Corse** est allée au-delà de ses compétences pour mieux épauler les intercommunalités. Répondant aux critiques sur le caractère approximatif du plan en cause, il dit qu'aucun document de même nature n'a supporté une expertise aussi fine et qu'il est cependant inutile de s'encombrer de chiffres et d'éléments statistiques.

M. ARMANET s'interroge par ailleurs sur la pertinence d'édifier une seconde unité de valorisation énergétique et de tri. En marge de cette remarque, il estime que le BTP doit gérer ses propres déchets. Cela étant, le plan constitue une clef d'entrée pour l'étape suivante. Quant à la méthanisation, il y a lieu de la prendre en considération.

M. ARMANET est favorable à un travail en commun comme le suggère **Mme MARIOTTI**. Il s'attelle à répondre à **M. BENEDETTI** tout en regrettant son absence dans l'hémicycle. Il remercie **M. POZZO di BORGIO** pour la pertinence de ses propos et note une convergence de vues avec **M. GHIONGA**.

M. ARMANET insiste auprès de **Mme GIACOMETTI PIREDDA** sur le caractère non prescriptif du plan. Il partage certaines observations avancées par **M. ANGELINI**, notamment la problématique du millefeuille et précise que les chiffres seront actualisés.

En revanche, **M. ARMANET** est convaincu que la gestion des déchets est soumise à des dérives mafieuses. Sur la notion de bénéfices raisonnables, il entend que ces derniers ne doivent pas constituer des surprofits.

En conclusion, **M. ARMANET** met l'accent sur la volonté de l'exécutif qui consiste à réduire les coûts pour les intercommunalités et les usagers.

Le Président du Conseil exécutif de Corse remarque que les élus débattent sur une situation non résolue susceptible de conduire à une crise majeure d'ici deux ans. Les deux centres d'enfouissement seront en effet parvenus au terme de leur capacité. Le plan est un outil qui ne résout pas tout mais qui envoie un message politique.

Le Président SIMEONI admet que le système est structurellement insatisfaisant et que l'adoption de ce document ne permettra pas de gagner la bataille des déchets. Ainsi, la collecte dépend des intercommunalités qui ne disposent pas des moyens de la mettre en

œuvre, son coût ne cessant de progresser. Nonobstant, la collecte est le cœur du tri et le choix du tri est au cœur du plan proposé.

Le Président du Conseil exécutif de Corse revient sur la prise d'acte du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**. Il se déclare en désaccord avec l'attitude consistant à considérer que la valorisation et l'incinération sont des distinctions sémantiques. Il est par ailleurs persuadé que le citoyen a la capacité de trier.

Le Président SIMEONI estime qu'il n'a pas trahi les engagements contractés en 2015, la priorité demeurant le tri. Il ajoute que **la Collectivité de Corse** n'a qu'une seule obligation : adopter un plan qui fixe les grandes lignes, la suite appartenant aux acteurs. Dans cet esprit, l'institution n'était pas tenue d'engager six millions d'euros pour accompagner les EPCI sur le traitement.

Le Président du Conseil exécutif de Corse souscrit aux remarques de **M. ANGELINI** selon lesquelles l'engagement sur une trajectoire budgétaire implique une expertise partagée. Cependant, il subsiste deux centres dans l'immédiat gérés par des privés. Il évoque ensuite son opposition au centre de Giuncaggio. Il n'est pas souhaitable en effet d'être dépendant d'opérateurs privés en situation de monopole.

S'agissant de l'observation de **Mme GIACOMETTI PIREDDA**, **Le Président SIMEONI** dit que le plan ne saurait être prescriptif. Son rôle ne consiste pas à désigner la localisation où les centres seront implantés. A cet effet, **le Président du Conseil exécutif de Corse** mentionne que le document initial avait fait l'objet de nombreuses observations du préfet qui envisageait de le déferer.

Le Président SIMEONI rappelle quelques principes :

- la valorisation est une obligation,
- l'épine dorsale du plan est constituée du tri avec une part résiduelle à valoriser,
- aucun objectif n'impose à l'institution d'aller plus loin dans la mise en place du tri que toutes les autres régions d'Europe,
- la structure institutionnelle est un handicap supplémentaire et, en conséquence, il ne subsiste pas de place pour l'instauration de polémiques.

Le Président du Conseil exécutif de Corse considère que les débats d'ordre technique ne peuvent effacer la notion de bénéfices raisonnables. Aussi, s'il existe une opportunité d'intervenir en régie,

l'institution ne manquera de le faire. Il insiste sur le fait que de grands groupes interviennent dans le traitement des déchets qui privilégient la logique du profit. Le cas échéant, la part de valorisation sera contingentée et au-delà de 2,5% de bénéfices globaux, l'opérateur privé sera placé dans l'obligation de reverser le surplus à la puissance publique. Les opérateurs privés viendront en Corse aux conditions dictées par **la Collectivité de Corse**.

M. LACOMBE présente un amendement au nom du groupe **Un Soffiu Novu** dont la teneur suit :

Après l'article 2 de la délibération, est inséré un article ainsi rédigé :

« ARTICLE 3 :

VALIDE, dans une logique de cohérence territoriale et de rationalisation des coûts liés au transport des déchets, le principe de deux centres de tri DMA avec unité de préparation de CSR : celui de Monte, acté pour la Haute-Corse, et l'implantation du deuxième sur le territoire de la CAPA pour la Corse du Sud. »

En conséquence, l'article 3 devient l'article 4.

M. LACOMBE estime que le plan ne fait référence à deux centres de tri que de manière implicite. Il lui paraît préférable de le mentionner clairement dans le corps de la délibération.

La Présidente MAUPERTUIS précise **au Président SIMEONI** qu'elle est tenue de solliciter les élus avant de lui céder la parole. Elle rappelle la procédure du « un pour, un contre ». Personne ne se manifestant, elle se tourne vers l'exécutif pour qu'il fasse connaître son avis sur l'amendement dont il s'agit.

Le Président du Conseil exécutif de Corse insiste à nouveau sur l'importance du tri qui est le cœur du plan et dont il convient d'envisager la montée en puissance. L'accompagnement des intercommunalités est de ce fait indispensable pour rendre le tri effectif. Il y a lieu désormais d'intégrer la valorisation et la recherche d'efficacité. Aussi, il convient d'employer le conditionnel quant à l'ouverture d'un second centre qui, en substance, est prévu dans le plan en tant que de besoin. En conséquence de quoi, **le Conseil exécutif de Corse** est défavorable à l'amendement.

Il est 18 heures 43 et **M. MONDOLONI** sollicite une suspension de séance.

La reprise intervient 19 heures 31.

M. MONDOLONI indique que l'amendement déposé par son groupe est retiré. Ses membres ont en effet pris en considération l'effort accompli et le chemin parcouru par la majorité et l'exécutif sur ce dossier majeur, ceux-ci ayant enfin admis le principe de réalité. Dans cet esprit, il aurait été pertinent de poursuivre l'exercice et de valider celui de la création de deux centres.

M. MONDOLONI est cependant persuadé que les intéressés conviendront de la nécessité de ces deux structures dans quelques années. Cela étant, l'heure est aux responsabilités et les Corses attendent une feuille de route.

M. MONDOLONI dit que le groupe **Un Soffiu Novu** se prononcera en fonction de l'état d'avancement du dossier. En tout état de cause, il espère que l'exécutif ne formulera pas de remarques à l'Etat en lui reprochant ce que lui-même s'est révélé incapable de faire.

Mme PIETRI précise qu'elle s'attardera sur la forme plus que sur le fond. La majorité semble vouloir éviter les critiques en limitant le temps de parole et en remettant systématiquement en cause les chiffres fournis par les membres du groupe **Core In Fronte**. Elle espère que cette attitude ne résulte pas d'une volonté délibérée. Quoi qu'il en soit, le groupe votera contre ce rapport.

Mme GIACOMETTI PIREDDA déclare qu'elle n'est pas convaincue par les arguments de l'exécutif qu'elle qualifie d'approximatifs. Elle évoque le document publié par la région Normandie et estime que celui de la Corse aurait pu être élaboré, au-delà du légalisme, sur les bases des principes portés par la majorité et les autres nationalistes, sans remettre en cause les compétences des autres partenaires.

Mme GIACOMETTI PIREDDA retient que le choix de la maîtrise publique de la gestion des déchets était possible. Aussi, les conditions ne sont pas réunies pour qu'elle se prononce favorablement, elle ne peut se contenter d'approximations.

M. ANGELINI se montre sensible aux déclarations de l'opposition, néanmoins le groupe **Avanzemu** s'abstiendra.

M. POZZO di BORGIO souligne qu'il n'a jamais été question de remettre en cause l'honnêteté intellectuelle de **M. BENEDETTI**. Par ailleurs, il n'est pas raisonnable de donner un blanc-seing sur le nombre de centres. Il est plus prudent d'attendre que le premier fasse ses preuves.

M. POZZO di BORGIO rappelle que l'**Assemblée de Corse** est dans un exercice de responsabilité et que 70 millions d'euros d'investissement sont programmés, soit 20 millions par an. Pour ces motifs et d'autres mentionnés par ailleurs, le groupe **Fà Populu Inseme** votera en faveur du rapport considéré.

La **Présidente MAUPERTUIS** rassure **Mme PIETRI**. Les temps de parole sont définis par les électeurs et par le règlement intérieur qui a été largement débattu. Elle rappelle à nouveau qu'aucune demande n'a été formulée pour le doublement du temps de parole sur ce dossier en **Commission Permanente** ou de la part des attachés de groupes. Elle ajoute qu'ils ont été dépassés et trouve curieux d'avancer un tel prétexte pour justifier un vote. La démocratie est constituée des règles que l'organe délibérant s'est donné.

La **Présidente de l'Assemblée de Corse** met le rapport aux voix.

Sont absents : Mmes et M. Vanina BORROMEI, Angèle CHIAPPINI et Antoine POLI.

L'**Assemblée de Corse** a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis

SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Contre : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

**POUR : 48
CONTRE : 7
ABS. : 5
NP : 0**

Un échange intervient entre **la Présidente MAUPERTUIS** et **M. LACOMBE** sur les temps de parole. Ce dernier insiste sur le fait que le groupe **Un Soffiu Novu** les a rigoureusement respectés.

La Présidente de l'Assemblée de Corse demande aux élus de se prononcer sur la dérogation au régime ordinaire du temps de travail des agents **du secrétariat général de l'Assemblée de Corse**. Les intéressés émettent un vote favorable.

INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT - FORMATION - RECHERCHE

RAPPORT 158

Raportu n° 158 : Aduzzione di u Cuntrattu di Pianu Regionale di sviluppu di e furmazione è di l'orientazione professionale (CPRDFOP) 2024-2028.

Rapport n° 158 : Adoption du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) 2024-2028.

M. VINCIGUERRA présente le rapport en lieu et place de **Mme LUCIANI**.

M. VANNI préside en lieu et place de **la Présidente MAUPERTUIS**.

Mme DENSARI indique que **la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** ainsi que **M.**

GHIONGA étaient absents.

M. Joseph SAVELLI ajoute que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a donné un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et le groupe **Core In Fronte** était absent.

M. LUCIANI nourrit le sentiment qu'il ne subsiste pas de différences notables avec les précédents contrats. Il demeure en attente des sommes qui seront affectées aux actions prévues et s'interroge sur les filières qui seront mises en place. Nonobstant, il note qu'un travail de fond a été accompli et souhaite disposer de plus amples renseignements concernant le déploiement de la langue corse dont le développement est renforcé.

Mme CHIARELLI LUZI commente longuement les conditions d'élaboration du document et insiste sur son caractère coconstruit. Ainsi des ateliers ont été mis en place. Des rencontres ont été organisées en présence de tous les partenaires.

Mme CHIARELLI LUZI insiste sur le point fort de l'évaluation qui réside dans son contenu innovant. Ce dernier répond aux problématiques locales. Le contrat prend en considération les évolutions, les particularités et l'environnement local. Le groupe **Fà Populu Inseme** votera ce rapport.

Mme GIACOMETTI PIREDDA souligne le caractère stratégique du document. Elle mentionne qu'elle l'a présenté alors qu'elle siégeait sur les bancs du **Conseil exécutif de Corse**. Elle plaide pour des actions supplémentaires, se situant de surcroît au niveau micro-local. Elle emploie à cet effet l'expression « dégager l'action à la dentelle ». S'agissant de la langue, elle considère qu'il convient de l'introduire dans tous les enseignements.

M. BENEDETTI se fait l'écho de la problématique soulevée par le **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**. Le STC est écarté de l'organisme alors qu'il s'agit du principal syndicat des salariés insulaires. Cela étant, le plan est construit de manière cohérente et logique. Il y a lieu de le suivre dans son application et dans son évolution.

Mme NIVAGGIONI partage le propos de **M. BENEDETTI**. Cette instance est vouée à évoluer. Cependant, la **Collectivité de Corse** doit définir une politique stratégique. Des travaux méritent d'être accomplis avec la PPE et le secteur de la forêt notamment.

M. VINCIGUERRA fait observer à **M. LUCIANI** qu'il s'agit d'un document d'orientations et non d'un document budgétaire. Quant aux filières prioritaires, il note qu'elles figurent dans le cœur du plan. Il remercie **Mme CHIARELLI LUZI**, celle-ci a évoqué la concertation qui a prévalu pour l'élaboration du contrat de plan considéré. Répondant à **Mme GIACOMETTI PIREDDA**, il décrit dans le détail les fiches actions et estime qu'elles sont orientées à l'échelle micro-locale.

La présidence de la séance est de nouveau assurée par **la Présidente MAUPERTUIS**.

M. VINCIGUERRA dit qu'il convient d'éviter d'institutionnaliser. Les comités locaux de formation sont d'excellents moyens d'animation. En outre, **M. VINCIGUERRA** insiste sur l'importance de disposer d'un document-cadre et loue l'action de **Mme LUCIANI**.

En conclusion, **M. VINCIGUERRA** donne lecture de l'avis **du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse sollicite les suffrages des élus.

Sont absents : Mme Vanina BORROMEI et M. Antoine POLI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph

SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

**POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 6
NP : 0**

La séance est suspendue à 20 heures 28 et reprend à 21 heures 15.

RAPPORT 149

Rapport n° 149 : U Pattu Regionale d'Investimentu in e Cumpetenzze (PRIC) 2024-2027.

Rapport n° 149 : Le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) 2024-2027.

Le rapport est présenté par **M. GIOVANNANGELI**. Il fait état de l'avis **du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse.**

Mme DENSARI dit que **la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** ainsi que **M. GHIONGA** étaient absents.

Mme SANTUCCI précise que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et le groupe **Core In Fronte** était absent.

Mme FAGNI se félicite de ce que **la Collectivité de Corse** ait su saisir l'opportunité de mettre en place ce plan de formation et d'ailleurs, il convient pour elle de poursuivre cette démarche. Toutes ces conventions appelées à être signées confirment que l'institution est pleinement engagée dans la lutte contre la précarité.

M. GIOVANNANGELI remercie **Mme FAGNI**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse mentionne que **Mme NIVAGGIONI** se déporte sur le présent rapport et le met aux voix.

Sont absents : Mmes et M. Vanina BORROMEI, Nadine NIVAGGIONI, Antoine POLI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 59

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

RAPPORT 178

Raportu n^u 178 : Raportu d'infurmazioni nantu à a sparghjera è a cummircializzazioni di u ritali di a Fibra pà a Corsica (Marzu di u 2024).

Rapport n° 178 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse (Mars 2024).

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS informe que **la Chambre des Territoires** a été saisie du rapport en cause et que le débat était particulièrement riche.

M. Jean-Michel SAVELLI remercie **le Président SIMEONI** de procéder à des points d'étape sur ces dossiers comme il s'y était en substance engagé. Il juge le rapport globalement positif mais souligne que quatre-vingt-seize communes du rural « profond » ne disposent pas encore de prises. Il formule des inquiétudes et suggère l'utilisation d'autres dispositifs pour tenir les délais.

M. COLONNA constate que le calendrier est maîtrisé et que ce dossier donne lieu à des rapports d'étape réguliers de la part de l'exécutif. Il ajoute que l'on est parvenu au terme d'une authentique révolution. La quasi-totalité de la Corse est équipée en THD. Le traitement de ce dossier est en tout point remarquable.

Le Président SIMEONI précise que la demande de ralentissement quant aux installations provient des communes elles-mêmes. Il ne nourrit aucune inquiétude et dit que les délais seront tenus. Cette opération participe à rendre plus agréable la vie des gens. Elle est une condition sine qua non d'une politique de reconquête de l'intérieur réussie.

L'Assemblée de Corse prend acte.

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle qu'il reste dix rapports et une motion à examiner. Une réunion de **la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** est prévue, elle se tiendra en temps masqué avec la séance qui reprendra à 9 heures 30.

Elle suspend la séance à 21 heures 50.

SEANCE DU 26 JUILLET 2024

La séance reprend à 10 heures.

La Présidente MAUPERTUIS remercie les traducteurs qui accomplissent un travail remarquable. Elle fait observer que la séance aurait pu se prolonger hier, ainsi quelques rapports supplémentaires auraient été examinés. Elle invite les élus à s'organiser pour le déjeuner de midi sachant que **la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de**

l'Environnement se tiendra à 14 heures et que, parallèlement, **l'Assemblée de Corse** sera en mesure de tenir séance.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT 150

Raportu n° 150 : Raportu nant'à u seguitu di l'atti di l'istanze 2023.

Rapport n° 150 : Rapport sur le suivi des actes des instances 2023.

Le Président SIMEONI présente le rapport.

Mme BRANCA rappelle les dispositions prises concernant la traduction simultanée. Elle estime que les élus devraient s'exprimer plus souvent en langue corse et les incite à accomplir des efforts en ce sens. Elle souhaite connaître à cet effet la date à laquelle l'examen du rapport d'orientation correspondant est prévu.

M. MELA note que le montant relatif aux individualisations concernant la dotation quinquennale affectée aux communes et aux intercommunalités figure dans le document. Il fait remarquer cependant que les affectations étaient soumises à l'avis de **la Commission des Finances et de la Fiscalité** avant la fusion. Il sollicite la restauration de cette pratique.

M. ACQUAVIVA avance que les élus sont parfaitement informés et **la Présidente de l'Assemblée de Corse** ajoute que les membres de la commission considérée sont rendus destinataires du document portant sur les individualisations.

Le Président du Conseil exécutif de Corse partage le propos de **Mme BRANCA**.

Répondant à **M. MELA**, il avance que l'information est présente à tous les niveaux de décision. S'agissant de l'aide aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale, toute décision est transmise à **l'Assemblée de Corse** à l'attention de **la Commission des Finances et de la Fiscalité** et à **la Chambre des Territoires**.

Le Président SIMEONI estime que l'exécutif a renforcé l'information des élus de **l'Assemblée de Corse** et a amélioré le dispositif d'aide dont il s'agit. Le règlement initié par le Président BAGGIONI en la matière a connu de sensibles améliorations. Les nouvelles dispositions ont été adoptées à l'unanimité et les services affectés à cette mission travaillent en respectant une stricte équité.

Nonobstant, **le Président du Conseil exécutif de Corse** est disposé à travailler à une amélioration des relations entre **le Conseil exécutif de Corse** et **la Commission des Finances et de la Fiscalité** notamment. Il est favorable à un renforcement pour aller dans le sens du propos de **M. MELA**.

- **150-1- Proposition d'amendement au rapport :**

Le Président SIMEONI indique qu'une erreur matérielle s'est glissée au sein du document transmis aux élus. Aussi, il suggère de corriger une erreur matérielle, page 51, rubrique 34.

Dans le cadre du suivi des délégations d'attributions consenties par **l'Assemblée de Corse**, il est proposé de :

COMPLETER la rubrique n°34, page 51 du rapport, relative aux actions contentieuses, dont les éléments de suivi avaient été malencontreusement omis dans la version initiale, en joignant les tableaux de suivi en annexe du présent rapport.

La Présidente de l'Assemblée de Corse demande qu'un « e » soit ajouté à l'organigramme au terme « Président de l'Assemblée de Corse ».

L'amendement est mis aux voix.

Sont absents : Mmes et M. Vanina BORROMEI, Antoine POLI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin

MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus: Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI et Pierre POLI.

**POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 5
NP : 0**

- **150-2- Prise d'acte :**

L'Assemblée de Corse prend acte du rapport ainsi amendé.

RAPPORT 200

Rapport n° 200 : Rapport d'activités de la Collectivité de Corse à l'occasion de l'année 2023.

Rapport n° 200 : Rapport d'activités 2023 de la Collectivité de Corse.

Le rapport est présenté par **le Président du Conseil exécutif de Corse.**

Mme PIERI s'interroge sur l'état d'avancement du dossier relatif au phénomène spéculatif.

M. Jean-Michel SAVELLI note que des avancées ont été accomplies. Il met l'accent sur la lancinante question des restrictions d'eau. Les stations-services réalisant leur marge sur le lavage des véhicules sont impactées par cette problématique. Il insiste également sur la revalorisation de la dotation de continuité territoriale et sur les délais de mise en place d'achat des flux aériens.

Mme GIACOMETTI PIREDDA dit qu'il subsiste deux moyens d'action :

- les actions concrètes et comptables de gestion. Elles sont contraintes ;

- l'action résolue qui se situe au-delà de ce que l'état du droit permet. Elle cite la lutte contre la spéculation qui mérite la mise en œuvre de mesures extra-légales.

M. ACQUAVIVA partage l'idée selon laquelle la question de l'eau constitue une priorité. Il insiste sur les pénuries d'eau potable auxquelles les communes sont confrontées. **La Collectivité de Corse** est intervenue et a pallié les déficiences de l'Agence de l'Eau. D'une manière générale, un choix devra être fait au niveau du PTIC.

M. COLONNA souligne la grande qualité de ce document et sa grande transparence qui mettent en exergue le travail accompli au nom des administrés, et, par conséquent, de la Corse et des Corses, par l'exécutif et sa majorité. Son contenu apporte la démonstration que, contrairement à ce que la rumeur véhicule, l'institution travaille. Ce rapport et le précédent en témoignent.

Mme SANTUCCI ajoute que la majorité et son exécutif disposent d'un mandat au service de la construction nationale. L'engagement est considérable au niveau de la Corse en général mais aussi à l'échelle du rural en particulier. Cela se traduit par une transformation radicale de l'ensemble des communes de Corse.

M. GIOVANNANGELI dit que le marqueur du développement soutenable et durable est fort dans le document. Il évoque la PPE et la protection des milieux naturels. S'agissant de la question de l'eau, la problématique est mondiale et, à cela, s'ajoutent les bouleversements d'ordre climatique qui engendrent des sécheresses. La ressource mérite d'être préservée et protégée. Le sujet des économies en la matière est essentiel. Elles portent sur les comportements mais aussi sur les infrastructures.

M. GIOVANNANGELI confirme l'existence de pénuries concernant certaines communes. Cela relève certes d'une compétence propre mais il convient que **la Collectivité de Corse** apporte son aide.

Répondant à **M. Jean-Michel SAVELLI**, il rappelle que la question des stations-services est récurrente. Les solutions résident dans le recyclage. Par ailleurs, les arrêtés de restriction sont pris par le préfet.

Le Président SIMEONI informe que le dossier sur le foncier et la spéculation progresse mais que l'absence provisoire pour des raisons médicales de la directrice de l'unité en charge a simplement décalé sa

présentation. Il a pris bonne note des remarques de **Mme GIACOMETTI PIREDDA**.

Le Président du Conseil exécutif de Corse mentionne qu'il a toujours soutenu l'idée selon laquelle le périmètre actuel de la DSP nécessitait une revalorisation. Il demeure cependant optimiste sur cette question. Sur l'achat des flux aériens, il informe que des réunions techniques ont lieu régulièrement avec la CCI et la DGAC. Le calendrier sera tenu.

La Présidente MAUPERTUIS insiste sur la problématique de l'alimentation en eau potable.

L'Assemblée de Corse prend acte de ce rapport.

Une suspension de séance sollicitée par **le Président SIMEONI** intervient à 11 heures 25. La séance reprend à 11 heures 56.

M. LACOMBE fait observer que la suspension a duré trente minutes alors que cinq minutes sont normalement prévues.

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ

RAPPORT 203

Raportu n^u 203 : Approvu di u bugettu supplementare di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2024.

Rapport n° 203 : Approbation du budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024.

Le budget supplémentaire pour l'exercice 2024 est présenté par **M. VINCIGUERRA**.

M. Joseph SAVELLI ajoute que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a donné un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** était absent.

La Présidente MAUPERTUIS précise que, dans son avis, **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** a pris acte de ce rapport.

M. VINCIGUERRA complète par la lecture de certains passages de cet avis.

M. LACOMBE salue le fait, qu'au terme de neuf années de gouvernance, l'actuel exécutif parvienne à présenter le BS lors de la session du mois de juillet. Il espère que le BP pour l'exercice 2025 sera lui aussi présenté plus tôt. Il commente les chiffres et évoque notamment les droits sur le tabac et la taxe de séjour. Il note que les nouvelles inscriptions portent essentiellement sur le fonctionnement.

S'agissant de la dette, **M. LACOMBE** constate qu'elle atteint désormais 1,4 milliards d'euros. Dans cet esprit, il observe que **M. VINCIGUERRA** n'a pas donné lecture de l'ensemble des conclusions et critiques formulées par le **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** dans son avis. Cet organisme stipule que l'apport de l'Etat est essentiel.

M. LACOMBE est satisfait que le toilettage des AP se poursuive mais il s'inquiète du montant atteint par la dette et incite l'exécutif à faire des choix. Il ajoute que choisir consiste à renoncer. Il sollicite des réponses aux questions posées par le groupe **Un Soffiu Novu** qui s'interroge en particulier sur les 13 millions supplémentaires affectés en fonctionnement mais encore sur celles formulées en **Commission des Finances et de la Fiscalité**.

Comme le précédent intervenant, **M. ANGELINI** estime que l'exercice ne parvient pas au bon moment. Il dit qu'il a déjà développé sa vision financière lors de l'examen du BP et évitera donc les redondances. Il évoque la problématique des flux aériens pour lesquels il n'y a pas de ligne dédiée, de même pour la PPE. Il aborde les inquiétudes fortes émises par la profession du BTP, eu égard aux marchés publics tout spécialement. Il considère que ce document méritait d'être présenté plus tard. Cela aurait été l'occasion d'échanger avec pertinence des grandes programmations. En tout état de cause, il plaide pour la présentation d'une DM prochainement.

M. ANGELINI, après avoir annoncé que son groupe votera contre ce rapport, a relevé également des dépenses à hauteur de 13 millions d'euros en fonctionnement. Il constate qu'à isopérimètre et sans une réforme en profondeur du mode de financement de l'action publique, sans transfert de fiscalité et avec l'effet ciseau 2026-2027, l'institution se trouvera dans une situation catastrophique.

M. ANGELINI souligne que certains choix interpellent tels que ceux sur la DCT ou les dotations. Ceux-ci confirment la trajectoire dans laquelle la majorité s'est engagée. Il déplore que **M. GIOVANNANGELI** appelle à se

méfier des sur-infrastructures. Il est, en ce qui le concerne, favorable aux investissements lourds. Cette thématique ressemble aux débats sur la sur-fréquentation dont on attend qu'ils aient lieu.

En conclusion, **M. ANGELINI** s'interroge sur les recettes et sur l'emprunt à venir. En tout état de cause, ce budget d'ajustement arrive trop tôt.

Mme GIACOMETTI PIREDDA juge que la présentation du BS à cette période de l'année révèle un besoin. Elle met l'accent sur l'avis **du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**. Elle cite l'aide à la culture sur laquelle il y a lieu d'anticiper pour éviter de placer les tiers bénéficiaires en difficulté mais également l'environnement. Elle voit poindre des difficultés structurelles et ne manque pas d'aborder les choix effectués sous la contrainte. Il est clair que pour les secteurs qui ont été accompagnés fortement, l'institution ne peut se retirer soudainement.

Mme MARIOTTI appelle l'exécutif à se pencher sur les recettes de fonctionnement. Plusieurs pans de l'économie sont actuellement en souffrance et les experts-comptables sont particulièrement inquiets. Des faillites sont à craindre. A l'échelle de l'institution, il convient de faire des économies. **Mme MARIOTTI** cite le patrimoine foncier et la location. Il y a matière à accomplir un travail au sein de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**. Une maîtrise des dépenses de fonctionnement est nécessaire.

M. POZZO di BORGO dit que le BS ne modifie pas diamétralement la trajectoire initiée au BP. Il estime qu'il n'y a pas nécessairement de moment opportun pour présenter ce document. Quoi qu'il en soit, il est indispensable de le décorrélérer des élections législatives. Les individualisations aux communes et intercommunalités ont été affectées en amont des élections précitées. Il n'y a pas de stratégie politicienne et l'élaboration du BS a débuté au début du mois de mai.

M. POZZO di BORGO concède aux précédents intervenants qu'il y a lieu d'opérer des choix politiques mais il convient qu'ils soient assortis de moyens car les besoins sont de plus en plus importants. Le travail sur les choix de gestion est indispensable pour minorer les dépenses et **la Commission des Finances et de la Fiscalité** est l'espace idéal pour échanger.

M. POZZO di BORGO rétorque que, s'agissant de la DCT, de la PPE et d'autres sujets majeurs, il n'y a pas de réponse à l'échelle de l'Etat et il est impossible de faire de la commande publique de l'institution la pierre

angulaire d'une politique. Les grands groupes candidatent à présent sur les petits marchés à l'échelle de la Corse et sur les grands projets une discussion mérite d'être engagée. Cela étant, le BS vient également rectifier quelques erreurs du BP.

En conclusion, **M. POZZO di BORGO** est ouvert à un vaste échange au sein de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse considère que les affectations sont un signal politique et dit que les comptes se feront au mois d'octobre. Elle fustige les annonces catastrophiques et mentionne que 32 millions d'euros sont affectés dans des secteurs sensibles et importants. Elle aborde le changement de culture opéré au niveau de la taxe de séjour et se déclare très favorable à un travail approfondi **en Commission des Finances et de la Fiscalité**.

M. VINCIGUERRA dément toutes manipulations concernant les dotations lors des élections législatives. Il remercie **M. LACOMBE** qui indique que ce BS allait dans le bon sens et que la dette n'avait pas progressé. Répondant à **M. ANGELINI**, il affirme que l'institution entretient une politique de grands travaux, ainsi la centrale du Ricantu et le câble SACOI. Le bâtiment marque une crise générale ici et ailleurs et l'exécutif échange avec les professionnels de ce secteur. La remarque sur la PPE est malhonnête et se projeter à cinq ans relève d'un exercice complexe.

M. VINCIGUERRA partage les propos relatifs aux transferts de fiscalité. Dans l'immédiat, il appartient à l'exécutif de se cantonner à des choix de gestion.

M. VINCIGUERRA s'étonne de l'accusation de saupoudrage avancée par **Mme GIACOMETTI PIREDDA**. Des crédits sont affectés au social, à la culture et à l'aménagement du territoire. Il souscrit à la volonté de **Mme MARIOTTI** de réduire les dépenses de fonctionnement. Cela est la clef de voûte de la réussite en matière budgétaire. Les efforts sur le patrimoine immobilier de l'institution ne régleront cependant pas le problème. Il est indispensable d'agir sur ces dépenses et de conduire une politique de rationalisation des investissements.

M. VINCIGUERRA donne son accord pour l'accomplissement d'un travail **en Commission des Finances et de la Fiscalité**. Il plaide, en conséquence, pour une première réunion au cours de laquelle un point de la situation sera effectué puis il sera procédé à l'établissement de trajectoires et à des choix avant la fin de l'année. Il exhorte les élus à

prendre en considération le fait que le budget est contraint et que les choix sont nécessaires.

La Présidente de l'Assemblée de Corse soumet au vote des élus le budget supplémentaire pour l'exercice 2024.

Sont absents : Mmes et M. Vanina BORROMEI, Antoine POLI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

S'est abstenu : M. Pierre GHIONGA.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.

POUR : 32
CONTRE : 20
ABS. : 1
NP : 7

RAPPORT 195

Raportu n° 195 : Approvu di u bughjettu supplimentari di u bughjettu annessu di u laboratoriu d'analisi di pumonti di a Cullittività di Corsica par l'aserciziu 2024.

Rapport n° 195 : Approbation du budget supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses Pumonte de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024.

Le rapport est présenté par **M. GIOVANNANGELI**.

M. Joseph SAVELLI précise que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** était absent.

La Présidente MAUPERTUIS met le rapport aux voix.

Sont absents : Mmes et M. Vanina BORROMEI, Antoine POLI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

S'est abstenu : M. Pierre GHIONGA.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.

POUR : 32

CONTRE : 20

ABS. : 1

NP : 7

RAPPORT 196

Rapport n° 196 : Approuvé de u bugettu supplementare di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di cismonte di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2024.

Rapport n° 196 : Approbation du budget supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024

M. GIOVANNANGELI présente le rapport.

M. Joseph SAVELLI mentionne que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** était absent.

Le rapport est mis aux voix par la **Présidente MAUPERTUIS**.

Sont absents : Mmes et M. Vanina BORROMEI, Antoine POLI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra

MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

S'est abstenu : M. Pierre GHIONGA.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.

**POUR : 32
CONTRE : 20
ABS. : 1
NP : 7**

RAPPORT 155

Raportu n^u 155 : Novi prezzi pè i servizii di chimica agrualimentare di u Laboratoriu d'analisi Cismonte di a Cullettività di Corsica pè u 2024.

Rapport n° 155 : Nouveaux tarifs des prestations de chimie agroalimentaire du Laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse pour 2024.

M. GIOVANNANGELI présente le rapport.

M. Joseph SAVELLI dit que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a donné un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** était absent.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absents : Mmes et M. Vanina BORROMEI, Antoine POLI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI et Pierre POLI.

S'est abstenu : M. Pierre GHIONGA.

N'a pas participé : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

POUR : 54
CONTRE : 4
ABS. : 1
NP : 1

La Présidente MAUPERTUIS rappelle que la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement se réunit à 14 heures.

La séance est suspendue à 13 heures 21 et la reprise est fixée à 14 heures 30.

La séance reprend à 15 heures 15.

La Présidente de l'Assemblée de Corse décline les rapports qui restent à examiner. Elle ajoute qu'elle sera absente une heure durant cette séance et qu'elle sera suppléée par **le Vice-président VANNI**.

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RAPPORT 204

Rapport n° 204 : L'ecunomia mista : un'attrazzu di prima trinca di pettu à e sfide di u 21^{esimu} seculu.

Rapport n° 204 : Repenser les outils de l'économie mixte à l'aune des enjeux stratégiques qui se posent à la Corse du XXI^{ème} siècle.

Le rapport est présenté par **M. VINCIGUERRA**.

Mme CHIARELLI LUZI mentionne que **la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** ainsi que **Mme GIACOMETTI PIREDDA** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** était absent.

La Présidente MAUPERTUIS procède à une présentation synthétique de l'avis formulée par **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**. Elle précise que l'organe considéré a pris acte.

M. VINCIGUERRA fait état d'un alinéa portant sur la rémunération des agents des SEM.

M. MONDOLONI considère que ce rapport parvient à **l'Assemblée de Corse** à un moment inattendu. A ce propos, il s'interroge sur le qualificatif de "réussite" employé concernant Air Corsica, Corse Bois Énergie et la SITEC. De son point de vue, il y a lieu de relativiser, ces unités ne devant leur pérennité du seul fait de l'intervention de la puissance publique. Ces trois entreprises extraites de leur écosystème local auraient périéclité rapidement.

Aussi, **M. MONDOLONI** se questionne sur l'opportunité de faire émerger des entreprises sous perfusion. En substance, il ne manque pas de rappeler que ce type de dispositif n'emporte pas l'adhésion de l'Europe. Par ailleurs, les entreprises privées n'investissent guère dans l'économie mixte. D'une manière générale, cela ne répond pas à la nécessité des

difficultés que traversent la France et de la nécessité de faire des efforts drastiques pour les résoudre.

M. MONDOLONI dit qu'il est opposé à la recapitalisation qui constitue le signal d'un échec. Il est clair que l'économie mixte ne s'inscrit pas dans le projet d'autonomie portée par la majorité. Les conditions de l'émancipation la plus aboutie correspondent à l'émergence d'entreprises ne dépendant pas de la puissance publique.

Mme NIVAGGIONI fait observer que Corse Bois Energie ne bénéficie pas de subvention. L'entreprise se développe grâce à ses propres recettes.

M. Jean-Michel SAVELLI cite Raymond POINCARE et juge en tout état de cause qu'une société d'économie mixte n'a pas vocation à perdurer. A titre d'exemple, il évoque la société d'aménagement. Il note qu'il subsiste une autre manière d'envisager l'économie mixte, elle réside dans la DSP. Mais la SEMOP ne se justifie qu'en l'absence de solution de substitution.

M. ACQUAVIVA salue le contenu de ce rapport. Il revient sur les SEMOP créées en 2016. Elle répondent à un besoin, la problématique de transports est en effet stratégique. Il s'agit de la seule et unique façon de préserver les intérêts de la Corse dans ce domaine.

M. ACQUAVIVA aborde aussi la situation de Corse Bois Energie et, en conclusion, défend la logique de la SEM dès lors que le projet concerne un secteur stratégique.

La Présidente MAUPERTUIS fait remarquer que certaines SEM ont un caractère pérenne. A l'appui de son propos, elle mentionne une SEM parisienne qui date de 1927 et dont l'activité se poursuit encore aujourd'hui.

M. BENEDETTI, après avoir rappelé à la vigilance concernant le double discours, trouve cocasse de mentionner que la question énergétique est confiée à **l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse**, et celle de l'eau à **l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse**. La prospection sur les outils est une mission naturelle de ces établissements publics.

De façon plus générale cependant, **M. BENEDETTI** considère que l'institution privilégie la régie directe avant d'opter pour la SEM ou la SEMOP. Il nourrit une préférence pour la forme publique la mieux aboutie même s'il accepte les logiques libérales.

M. COLONNA se déclare favorable à la lutte contre les surprofits, le monopole et la surexploitation. L'essentiel du contenu de ce rapport consiste à missionner **l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, l'Agence de Développement Economique de la Corse et l'Office d'Equippedement Hydraulique de la Corse** pour trouver des solutions.

M. COLONNA s'étonne par ailleurs des approximations avancées par les membres du groupe **Un Soffiu Novu**. A cet effet, il cite le cas de la SITEC. Cette société était au bord du gouffre en 2016 et, voilà deux ans à présent, elle dégage les meilleurs résultats nets depuis 1986 (ayant atteint un million d'euros en 2023). Cela a été obtenu sans aucune subvention, sans recapitalisation alors que l'outil travaille avec le secteur privé. Le statut de SEM n'empêche pas d'être concurrentiel et n'est pas un obstacle au développement économique.

M. COLONNA ajoute que la SITEC dont il assure la présidence, se tient à la disposition des agences et offices de **la Collectivité de Corse** pour conduire une réflexion. Il est stupéfait de l'avis formulé par **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**. Il objecte que la SITEC évolue dans un cadre concurrentiel mais parvient à recruter dix personnes. Il fait enfin remarquer que les personnels perçoivent désormais un treizième mois.

M. CAITUCOLI propose de rajouter l'axe stratégique qu'est l'agriculture. Il milite pour des sociétés coopératives d'économie mixte.

Mme GIACOMETTI PIREDDA estime que l'économie mixte n'est qu'une déclinaison. L'institution doit demeurer maîtresse dans les secteurs stratégiques.

M. VINCIGUERRA dit que ce document engage un débat de fond sur l'avenir économique de la Corse. Cela étant, l'économie mixte est un modèle très ancien. Dans cet esprit, **M. VINCIGUERRA** cite Louis XI et Colbert. En Corse, ce dispositif est une réussite et, en France, il a progressé de 20% en dix ans. Les SEM sont créées pour s'insérer dans le secteur privé.

Répondant à **M. Jean-Michel SAVELLI**, il met en exergue que la DSP et les SEM sont des modèles différents. Dans les secondes, les actionnaires partagent les risques.

M. VINCIGUERRA félicite **M. ACQUAVIVA** pour la qualité de son intervention et évoque l'économie de rente par ailleurs bien théorisée par Nadine LEVRATTO. Il juge en substance excessive la thèse défendue

par **M. BENEDETTI**. Une nation ne peut être bâtie sur la base de régies sauf à édifier une économie castriste. Pour autant, aucune porte n'est fermée.

Le Président du Conseil exécutif de Corse observe que les débats ont été riches et fertiles. Ce rapport pose un cadre méthodologique. Il s'agit de réfléchir à l'économie mixte comme un des outils de politique générale. Il va de soi que nul ne songe à créer un modèle collectiviste en Corse, l'économie privée est nécessaire. Cependant, l'initiative privée eu égard au contexte est susceptible de mener à des situations de monopoles. A l'appui de son propos, **le Président SIMEONI** cite la Grande-Bretagne qui va créer un outil de puissance publique. Il y a lieu d'éviter également l'hypertrophie de la puissance publique et d'opérer un choix entre le privé et l'économie mixte mais duquel la régie n'est pas exclue.

Le Président du Conseil exécutif de Corse remarque que le principe de l'économie mixte est revisité par tous les présidents de régions. On ne peut taxer les intéressés de révolutionnaires. Il aborde le tourisme qui, pour ce qui le concerne, relève du privé même si aujourd'hui le Club Méditerranée se désengage en Corse et qu'un risque spéculatif subsiste. Il note que les maires des communes concernées sollicitent **la Collectivité de Corse** pour que celle-ci intervienne. Il ajoute que l'institution n'a pas été en mesure, d'un point de vue technique, de répondre aux attentes de ces élus.

Le Président SIMEONI rappelle qu'il convient de poser là le cadre politique dans lequel ses interventions peuvent avoir lieu. Il demande aux élus de valider ce principe.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Sont absents : Mmes et M. Vanina BORROMEI, Antoine POLI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI,

Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI Pierre POLI et Paul QUASTANA.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABS. : 16
NP : 11

La Présidente MAUPERTUIS indique qu'il convient de voter l'urgence s'agissant des trois prochains rapports. Elle invite par ailleurs les élus siégeant au sein des conseils d'administration des établissements concernés par les rapports numérotés 212 et 214 à se déplacer.

M. VANNI préside en lieu et place de la Présidente MAUPERTUIS.

ENERGIA / ÉNERGIE

RAPPORT 211

Rapport n° 211 : Rapporti d'attività di a « SAEML CORSE BOIS ÉNERGIE » pè u 2022 è u 2023.

Rapport n° 211 : Rapports d'activité 2022 et 2023 de la « SAEML CORSE BOIS ÉNERGIE ».

-211-1- Vote sur l'urgence :

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse appelle les élus à se

prononcer sur l'urgence.

Sont absents : Mmes et M. Vanina BORROMEI, Antoine POLI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse retient l'urgence concernant ce rapport.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 60

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

-211-2- Prise d'acte :

M. PAOLINI présente le rapport.

M. BENEDETTI rappelle que cette structure a été créée par le clan traditionnel qui a laissé la présidence à François ALFONSI. Cette SEM est à l'équilibre même si Casino s'est désengagé. Il suggère l'introduction de clauses pour éviter ce type de situation. Il regrette que la SEM n'ait pas eu l'opportunité de se développer à Aiacciu et à Bastia. Il y a donc lieu de prospecter en réalisant une étude en ce sens.

M. GHIONGA salue le travail de la direction de la société et se félicite d'être un client au travers de l'établissement U Serenu. Il se déclare favorable à une gestion mixte public-privé.

M. PAOLINI remercie **Mme NIVAGGIONI** et le directeur de la structure pour leur investissement et dit à **M. GHIONGA** que les services de la SEM sont à sa disposition pour répondre à ses interrogations.

L'Assemblée de Corse prend acte.

RAPPORT 212

Raportu n° 212 : L'accumpagnamentu di a « SAEML Corse Bois énergie » in a messa in opera di u so pianu di sviluppu : un scopu in cunfurmità cun l'orientazione strategiche di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 212 : L'accompagnement de la « SAEML Corse Bois Énergie » dans la mise en œuvre de son plan de développement : un objectif conforme aux orientations stratégiques de la Collectivité de Corse.

-212-1- Vote sur l'urgence :

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse demande aux élus à se prononcer sur l'urgence.

Sont absents : Mmes et MM. Vanina BORROMEI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse retient l'urgence concernant ce rapport.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE

MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

-212-2- Vote sur le rapport :

Le rapport est présenté par **M. VINCIGUERRA**.

Mme CHIARELLI LUZI indique que la **Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a délivré un avis favorable. Les membres de l'opposition n'ont pas participé au vote.

M. Joseph SAVELLI précise que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable. Les membres de l'opposition n'ont pas participé au vote.

M. BENEDETTI dit que son groupe va voter ce rapport. Néanmoins, il émet des regrets car la garantie d'emprunt est supportée par un seul acteur. Par ailleurs, il insiste sur le fait qu'une collectivité publique ne peut subventionner une SEM. De son point de vue, deux délibérations sont nécessaires.

M. Pierre POLI informe que le groupe **Avanzemu** votera en faveur de ce rapport mais il mentionne que la société se serait trouvée en difficulté sans une opération de recapitalisation.

M. FILIPPI, après avoir évoqué la gestion de la forêt et la PPE, constate qu'il s'agit d'une énergie propre et qu'à l'échelle sociale, une volonté de ne pas augmenter les prix s'est manifestée. Il juge indispensable la présence de la puissance publique. Il évoque le changement climatique et les effets de la rénovation énergétique. Il conclut en faisant observer qu'il ne s'agit pas de venir en aide à une structure pour la sauver.

M. VINCIGUERRA dit que **M. FILIPPI** a rappelé clairement le vrai sens du rapport. Il ne manquera pas de revenir devant **l'Assemblée de Corse** sur la garantie d'emprunt et ses financements. Concernant la SAEML, une expertise a permis de vérifier cela juridiquement.

M. VANNI sollicite les suffrages des élus.

Sont absents : Mmes et MM. Vanina BORROMEI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RAPPORT 214

Raportu n^u 214 : Pattu transazzionali trà a Cullittività di Corsica è u Sindicatu di l'Energia di u Pumonti.

Rapport n° 214 : Protocole d'accord transactionnel entre la Collectivité de Corse et le Syndicat d'Énergie de la Corse-du-Sud.

-214-1- Vote sur l'urgence :

M. VANNI invite les élus à se prononcer sur l'urgence.

Sont absents : Mmes et MM. Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Saveriu LUCIANI, Pierre POLI, Antoine POLI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse retient l'urgence concernant ce rapport.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 57
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

-214-2- Vote sur le rapport :

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport.

Mme NIVAGGIONI précise que **la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a émis un avis favorable.

M. Joseph SAVELLI ajoute que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a donné un avis favorable. Le groupe **Core In Fronte** n'a pas participé au vote.

Mme CHIAPPINI estime que chacun a sa vision concernant ce dossier. Cela étant, elle considère que le document comporte des contrevérités. Le protocole intervient cependant au terme de trois longues années de conflits et il y a lieu d'être satisfait.

Mme CASANOVA SERVAS mentionne que le protocole en cause a été rédigé par les deux parties.

M. PANZANI observe que ce protocole transactionnel contribue à l'apaisement mais aussi que le rapport **du Président SIMEONI** n'est pas truffé de contrevérités. Le contentieux portait sur des éléments fondamentaux et les recours introduits par **la Collectivité de Corse** sont des actes démocratiques. Nonobstant, le courrier en date du 29 mai **du Président du Conseil exécutif de Corse** a ouvert un espace de dialogue avec le président du syndicat et le conflit est en voie de règlement. La délégation de **l'Assemblée de Corse** a simplement sollicité un plus grand partage de la gouvernance pour intégrer le conseil d'administration.

M. BENEDETTI prend acte de ce protocole portant sur un conflit qui n'avait pas lieu d'être. Il s'interroge sur la pertinence de conserver deux syndicats, l'un en Corse-du-Sud et l'autre en Haute-Corse. Il note que les anciennes structures investissaient de manière plus conséquente et que des usines à gaz ont été échafaudées. Il observe que **la Collectivité de Corse** est présente dans le syndicat de la Corse-du-Sud et pas dans celui de la Haute-Corse.

M. BENEDETTI, après avoir demandé une étude prospective en termes d'énergie, sollicite une vision analytique de fonctionnement et d'efficacité, notamment à cause de l'absence d'un programme d'investissement. Il réclame une mission sur les deux syndicats et invite à repenser l'outil.

Le Président SIMEONI est favorable à une réflexion collective.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Saveriu LUCIANI, Pierre POLI, Antoine POLI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 57

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

MUZIONE / MOTIONS

2024/E3/014

M. VANNI dit que, lors de la séance du 31 mai 2024, l'**Assemblée de Corse** a adopté une délibération sous la référence n° 24/079 AC consécutivement au dépôt d'une motion par **Mme BOZZI**, au nom du groupe **Un Soffiu Novu**. Celle-ci visait à l'attribution, par **la Collectivité de Corse** d'une aide d'un montant de cent mille euros au GFCA Foot. Le texte initial avait fait l'objet d'un amendement de la part **du Conseil**

exécutif de Corse. Celui-ci portait sur l'intitulé de la motion, sur les considérants et sur le contenu de l'article 1^{er}. Le terme « *exceptionnel* » au niveau du titre ainsi que les quatrième et septième considérants étaient supprimés. L'article premier devait être rédigé comme suit : « *DECIDE du versement au GFCA Foot par la Collectivité de Corse d'un montant global de 100 000 euros sur l'exercice 2024.* ». Cependant, une version inexacte est parvenue aux services **du secrétariat général de l'Assemblée de Corse** pour transmission aux élus en séance publique, sur les bases de laquelle ils ont délibéré. Aussi, il convient de modifier le texte adopté de façon à retrouver le sens de l'amendement initial comme ci-après :

« *MOTION RELATIVE AU SOUTIEN AU G. F. C. A. FOOT*

ARTICLE PREMIER :

CONSIDERANT que l'association GFCA Football fait face à des difficultés financières qui compromettent la survie d'un club historique de la Corse (éducateurs, licenciés, bénévoles...),

CONSIDERANT l'importance de ce club pour la jeunesse ajaccienne, sa dimension sociale et son glorieux passé,

CONSIDERANT que le GFCA Football compte de nombreux licenciés et ne sera pas en mesure de mener à bien ses actions auprès des jeunes sans majoration des aides financières qui lui sont allouées,

CONSIDERANT qu'une association sportive de ce niveau doit bénéficier d'un niveau d'accompagnement lui permettant de poursuivre son activité,

CONSIDERANT que le 26 mai 2023, le conseil municipal d'Ajaccio a délibéré pour acter l'attribution d'une aide exceptionnelle de 50 000 euros pour l'année 2023 (saison sportive 2022/2023), ainsi qu'une aide de 40 000 euros annuels pour les années 2023, 2024 et 2025 (saisons sportives 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025) dans le cadre d'une convention triennale, ce qui porte le montant total attribué pour 2023 à 90 000 euros,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DECIDE du versement au GFCA Foot par la Collectivité de Corse d'un montant global de 100 000 euros sur l'exercice 2024.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse. »

M. VANNI appelle les élus à annuler la précédente délibération et à adopter ce texte rectifié.

Sont absents : Mmes et M. Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Antoine POLI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 59

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

2024/O1/001

M. VANNI indique qu'il s'agit d'examiner la motion déposée par **M. Jean-Michel SAVELLI**, au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, intitulée « Aménagement de la traverse de Venaco et projet de déviation ».

M. Jean-Michel SAVELLI présente la motion amendée. Elle se décline comme suit :

*« **CONSIDERANT** qu'en vertu de l'article L.4424-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Collectivité de Corse « assure la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie classée en route nationale. La voirie classée en route nationale est transférée dans le patrimoine de la collectivité territoriale » ;*

***CONSIDERANT** que depuis vingt ans et la montée en puissance des fonds PEI et CPER dans l'optique de rattraper le retard infrastructurel routier, la RT 20 a fait l'objet et continue de faire l'objet de travaux importants visant à sécuriser et à fluidifier le trafic ;*

***CONSIDERANT** qu'à ce jour, les traversées de Vivariu et Venacu constituent, au regard des difficultés de croisement de 2 poids lourds, l'un des points noirs de la RT20, comme le sont également les entrées des agglomérations d'Aiacciu et Bastia notamment, pour d'autres raisons ;*

***CONSIDERANT** que la délibération n°14/007 approuvant le projet d'aménagement de la traverse de Venacu du 30 janvier 2014, sans individualisation de crédits de paiement garantissant sa mise en œuvre effective, n'a été que très partiellement réalisée ;*

***CONSIDERANT** que de même et pour les mêmes raisons, la délibération n°13/254 approuvant le projet d'aménagement de la traverse de Vivariu du 19 décembre 2013 n'a été que partiellement réalisée ;*

***CONSIDERANT** que pour éviter les croisements difficiles au centre du village de Venacu, il a été décidé de délester à compter de la saison 2011 le trafic poids lourds dans le sens Sud- Nord durant la période estivale, via la D143 puis la RT 50 ;*

CONSIDERANT que la question de la dégradation matérielle est importante au centre du village (murets cassés, barrières de sécurité endommagées ;

CONSIDERANT que la gestion du stationnement dans les traverses conditionne la libération de la plateforme routière afin d'améliorer le croisement des poids lourds, et que la Collectivité de Corse avait justement acquis en 2013 du foncier bâti ;

CONSIDERANT que Venacu est dotée d'une caserne de pompiers depuis juin 2011, que son implantation sur la RD340, à environ 150 m de la Place du Pont (niveau du monument aux morts) nécessite une fluidité permettant de faire face à l'urgence des interventions ;

CONSIDERANT que dans sa réponse du 23 novembre 2022 à la question écrite posée par Jean-Michel Savelli le 31 août 2022, le Conseil exécutif « partage pleinement notre point de vue concernant la nécessité de traiter la problématique de la circulation à Venacu et souhaite relancer la réflexion sur l'aménagement de cette traverse. » ;

CONSIDERANT que la présente motion a ensuite été déposée, visant à demander au Conseil exécutif que soient communiqués à l'Assemblée de Corse les éléments techniques et l'état des travaux relatifs aux deux dossiers des traversées de Vivariu et Venacu ;

CONSIDERANT que le Conseil exécutif a accepté de faire droit à cette demande ;

CONSIDERANT qu'en commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement et commission des finances et de la fiscalité des 17 et 18 juillet dernier, les services des routes de la Collectivité de Corse ont en conséquence présenté un point relatif à l'avancement des études engagées pour l'aménagement des traversées de Vivariu et Venacu ;

CONSIDERANT que le Conseil exécutif a indiqué qu'un rapport d'information, rassemblant l'ensemble des données techniques, juridiques, et financières recueilli dans le cadre des travaux et études en cours concernant les traverses de Venacu, de Vivariu, d'Ulmetu et de Santa-Lucia di Portivechju, serait présenté avant la fin de l'année 2024 ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME que la traversée des villages de Vivariu et de Venacu constitue une des priorités d'aménagement pour la Collectivité de Corse sur la RT 20 reliant Ajacciu et Bastia ;

PREND ACTE que le Conseil exécutif de Corse partage cette orientation ;

PREND ACTE que le Conseil exécutif de Corse présentera, avant la fin de l'année 2024, un rapport d'information rassemblant l'ensemble des données techniques, juridiques et financières recueillis dans le cadre des travaux et études, d'ores et déjà disponibles ou en cours, concernant les traverses de Venacu, Vivariu, Ulmetu et de Santa Lucia di Porti Vecchju ;

CONSIDERE que la traversée des villages de Vivariu et de Venacu doit constituer une des priorités d'aménagement de la RT 20 reliant Ajacciu et Bastia ;

PARTAGE cette orientation ;

PREND ACTE qu'un rapport d'information rassemblant l'ensemble des données techniques, juridiques, et financière recueillie dans le cadre des travaux et études en cours concernant les traverses de Venacu, de Vivariu, d'Ulmetu et de Santa-Lucia di Portivechju, serait présenté avant la fin de l'année 2024 ;

VALIDE le principe d'un rapport d'information, en fin d'année 2024, relatif aux traverses de Venacu, de Vivariu, d'Ulmetu et de Santa-Lucia di Portivechju, sur le fondement des études techniques et financières actualisées. »

Le Président du Conseil exécutif de Corse soutient ce texte. Il rappelle que cette motion amendée s'inscrit dans une perspective globale. Il convient évidemment que les élus travaillent de concert sur ce dossier.

M. VANNI met aux voix la motion amendée.

Sont absents : Mmes et M. Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Antoine POLI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 59

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

Le Vice- président de l'Assemblée de Corse constate que l'ordre du jour est épuisé, il lève la séance à 18 heures 30.

Fait à Ajaccio, le 26 juillet 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXES



3^{za} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2024
25 È 26 DI LUGLIU DI U 2024

3ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024
25 ET 26 JUILLET 2024

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

JEUDI MATIN

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 193 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 27 di ghjugnu di u 2024.

Rapport n^o 193 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 27 juin 2024.

Raportu n^u 199 : Designazioni di i membri di l'Assemblea di Corsica per sede à u Cunsigliu d'amministrazione di l'Agenza Regionale di a Salute di Corsica.

Rapport n^o 199 : Désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de Santé de Corse.

Raportu n^u 215 : Designazione pà l'Assemblea di Corsica di un merre ind'a a Cummissione Regionale di a furmazione di e liste elettorale per l'elezzione di i membri di a Camera regionale d'Agricoltura di Corsica.

Rapport n^o 215 : Désignation par l'Assemblée de Corse d'un maire pour siéger au sein de la commission régionale de l'établissement des listes électorales en vue de l'élection des membres de la Chambre d'Agriculture de Région Corse.

JEUDI APRES-MIDI

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n^o 188 : Pianu territoriale di privenzione è di gestione di i scarti - Pianu territoriale d'azione per un'ecunomia circolare (PTAEC).

Rapport n^o 188 : Plan territorial de prévention et de gestion des déchets de Corse (PTPGD) - Plan territorial d'actions pour une économie circulaire (PTAEC).

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 185 : Cunvinzioni di finanziamentu pà u funziunamentu di u spaziu di vita « Paese di legnu » gistitu da a Fraternité du partage in a cumuna d'Aiacciu.

Rapport n° 185 : Convention de financement relative au fonctionnement du lieu de vie « Paese di legnu » géré par la Fraternité du partage sur la commune d'Aiacciu.

Raportu n° 187 : Cuntrattu lucale di e solidarità pè u periudu da u 2024 à u 2027, in partenariatu cù i servizii di u Statu in u quattru di una strategia cunghjunta di lotta contru à a puvertà.

Rapport n° 187 : Contrat local des solidarités pour la période 2024-2027 à conclure avec l'Etat dans le cadre d'une stratégie conjointe de lutte contre la pauvreté.

Raportu n° 201 : Missa à dispusizioni da a parti di a Cullittività di Corsica à a Croce Rossa francese di un alloghju situatu in l'anzianu culleghju di i Paduli par l'istituzioni di una casa midicali pà u ritornu à i curi.

Rapport n° 201 : Mise à disposition par la Collectivité de Corse au profit de La Croix Rouge Française des logements sis à l'ancien collège des Padule pour mise en place d'une maison médicale de retour aux soins.

INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT - FORMATION - RECHERCHE

Raportu n° 149 : U Pattu Regionale d'Investimentu in e Cumpetenze (PRIC) 2024-2027.

Rapport n° 149 : Le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) 2024-2027.

Raportu n° 158 : Aduzzione di u Cuntrattu di Pianu Regionale di sviluppu di e furmazione è di l'orientazione prufessiunale (CPRDFOP) 2024-2028.

Rapport n° 158 : Adoption du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) 2024-2028.

VENDREDI MATIN

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 200 : Raportu d'attività di a Cullettività di Corsica pè u 2023.

Rapport n° 200 : Rapport d'activités 2023 de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 150 : Raportu nant'à u seguitu di l'atti di l'istanze 2023.

Rapport n° 150 : Rapport sur le suivi des actes des instances 2023.

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ

Raportu n° 155 : Novi prezzi pè i servizii di chimica agrualimentare di u Laboratoriu d'analisi Cismonte di a Cullettività di Corsica pè u 2024.

Rapport n° 155 : Nouveaux tarifs des prestations de chimie agroalimentaire du Laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse pour 2024.

Raportu n° 195 : Approvu di u bughjettu supplimintari di u bughjettu annessu di u laboratoriu d'analisi di pumonti di a Cullittività di Corsica par l'aserciziu 2024.

Rapport n° 195 : Approbation du budget supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses Pumonte de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024.

Raportu n° 196 : Approvu di u bugettu supplementare di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di cismonte di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2024.

Rapport n° 196 : Approbation du budget supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024.

Raportu n° 203 : Approvu di u bugettu supplementare di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2024.

Rapport n° 203 : Approbation du budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 178 : Raportu d'infurmazioni nantu à a sparghjera è a cummercializzazioni di u ritali di a Fibra pà a Corsica (Marzu di u 2024).

Rapport n° 178 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse (Mars 2024).

ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n° 181 : Riapertura di i Bagni di Petrapola - Assestu di un paviglione termale.

Rapport n° 181 : Réouverture des activités thermales de Petrapola - Aménagement d'un chalet thermal.

VENDREDI APRES-MIDI

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Raportu n° 204 : L'ecunomia mista : un'attrazzu di prima trinca di pettu à e sfide di u 21^{esimu} seculu.

Rapport n° 204 : Repenser les outils de l'économie mixte à l'aune des enjeux stratégiques qui se posent à la Corse du XXI^{ème} siècle.

ENERGIA / ÉNERGIE

Raportu n° 211 : Raporti d'attività di a « SAEML CORSE BOIS ÉNERGIE » pè u 2022 è u 2023.

Rapport n° 211 : Rapports d'activité 2022 et 2023 de la « SAEML CORSE BOIS ÉNERGIE ».

Raportu n° 212 : L'accumpagnamentu di a « SAEML Corse Bois énergie » in a messa in opera di u so pianu di sviluppu : un scopu in cunfurmità cun l'orientazione strategiche di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 212 : L'accompagnement de la « SAEML Corse Bois Énergie » dans la mise en œuvre de son plan de développement : un objectif conforme aux orientations stratégiques de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 214 : Pattu transazziunali trà a Cullittività di Corsica è u Sindicatu di l'Energia di u Pumonti.

Rapport n° 214 : Protocole d'accord transactionnel entre la Collectivité de Corse et le Syndicat d'Énergie de la Corse-du-Sud.

MUZIONE / MOTIONS

Quistione Urale

Questions Orales



SEDUTA DI I 25 DI LUGLIU DI U 2024

SÉANCE DU 25 JUILLET 2024

QUISTIONE URALE - SEDUTA DI U 25 DI LUGLIU DI U 2024
QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 25 JUILLET 2024

NUMERO	OBJET	AUTEUR	GROUPE	DEROULEMENT
				Ordre de passage
2024/E3/034	Situazione di u sistema elettricu Corsu - Estate 2024	Pierre POLI	Avanzemu	1
2024/E3/038	Isolation thermique des établissements scolaires	Ghjuvan'Santu LE MAO	Fà Populu Inseme	2
2024/E3/035	Rotations maritimes Corse/Sardaigne en berne, que faisons-nous ?	Véronique PIETRI	Core in Fronte	3
2024/E3/033	Situazione di u cinema « Bel Aria » - Vintiseri	Jean-Christophe ANGELINI	Avanzemu	4
2024/E3/036	Pà una vera pulitica di saluta pà u Suttanacciu	Marie-Claude BRANCA	Core in Fronte	5
2024/E3/039	Action du GIRTEC	Vannina CHIARELLI-LUZI	Fà Populu Inseme	6
2024/E3/037	La CTPNAF est-elle un outil au service de l'agriculture ou de l'urbanisation ?	Serena BATTESTINI	Core in Fronte	7
2024/E3/040	Mesure - Retour des talents	Hervé VALDRIGHI	Fà Populu Inseme	8



Secretariatu Generale di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Secrétariat Général du Conseil Exécutif de Corse

**RACOLTA DI E DUMANDE A BOCCA
RECUEIL DES QUESTIONS ORALES**

**SESSIONE DI I 25 E 26 DI LUGLIU DI U 2024
SESSION DES 25 ET 26 JUILLET 2024**

DUMANDA A BOCCA

DEPOSEE PAR : M.Pierre POLI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU

OBJET: Situazione di u sistema elettricu Corsu – Estate 2024

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de la Corse,

Messieurs les Présidents de l'Office Hydraulique de la Corse et de l'office de l'Aménagement, Urbanisme et Énergie de la Corse,

Chaque année, les Corses sont confrontés à la même problématique énergétique, qui les oblige à adopter des écogestes, pour faire face à la sollicitation excessive du réseau électrique. Celle-ci s'explique en partie par des flux touristiques importants.

Cette année, la conjoncture est d'autant plus difficile puisqu'un incident sur le réseau électrique SARCO et une grève des agents sur le site de Fos-Sur-Mer rendent l'alimentation du réseau moins évidente qu'à l'accoutumée.

Nous savons d'ores et déjà que les barrages situés sur le réseau hydroélectrique seront sollicités à leur capacité maximale ou quasi-maximale pour pallier ce déficit.

Eu égard à ces éléments, nous pouvons raisonnablement nous interroger sur d'éventuelles coupures d'électricité à venir, sachant que notre réseau est déjà fragile dans ses capacités habituelles, pour cette période de l'année.

Cette problématique, chaque année, refait surface et impacte directement notre population, puisqu'il est demandé d'effectuer des économies sur la consommation électrique des corses, sous peine de coupures générales. Il est alors impérieux d'envisager, sur le long terme, cette thématique dans sa globalité, et assurer une stabilité énergétique pour la Corse, quelle que soit la saison.

En l'état, quels sont les risques réels de coupures de courant pour les administrés cet été, et quelles sont les actions d'anticipation déjà mises en place ou envisagées pour éviter ces éventuels difficultés ?

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024
REUNION DES 25 ET 26 JUILLET 2024

2023 / 2024

REPONSE DE M. Julien PAOLINI A LA QUESTION DEPOSEE PAR M.Pierre POLI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU

Objet : Système électrique corse

Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre question, qui me permet en préambule de rappeler que pendant des années, le sujet de l'énergie relevait quasi-exclusivement d'une compétence de l'État et du fournisseur historique EDF.

L'exercice de cette compétence par la Collectivité de Corse est relativement récent. C'est seulement depuis 2005 que notre Collectivité s'est pleinement emparée de ce sujet, en élaborant notamment le premier plan énergétique, ça faisait notamment suite, vous vous souvenez probablement, du black-out à cette période. Il est aussi utile de rappeler, je crois, que depuis une quinzaine d'années, nous exerçons pleinement cette compétence, notamment de planification. Cela s'est traduit récemment par des votes de l'Assemblée de Corse, le projet de révision de la PPE, pour la période 2024-2028, en mars 2023, et également la signature d'un protocole d'accord avec l'État, en avril 2023, qui garantit à la fois la construction de la future centrale du Ricantu, son passage au biocarburant, même chose à Lucciana, et un financement exceptionnel de 200 millions d'euros pour des opérations de rénovation énergétique. J'y reviendrai, notamment dans ma réponse à la question orale sur la rénovation des collèges et des lycées.

Cette prise de compétence par la Collectivité de Corse se traduit aussi, en dehors de la planification, de manière très opérationnelle, par exemple, par la mise en oeuvre des mesures

du cadre territorial de compensation, qui par le passé étaient mis en oeuvre par EDF. L'exercice de cette compétence a grandement contribué à maintenir l'équilibre offre-demande, et donc à sécuriser le réseau électrique. Sur la sécurisation du réseau électrique, comme vous l'indiquez dans votre question, c'est une préoccupation, en particulier l'été.

Cette saison, cette préoccupation est encore plus prégnante pour deux raisons. Premièrement, une indisponibilité totale, ce qui n'est jamais arrivé jusqu'à présent, de la liaison avec la Sardaigne, le câble SARCO. Un retour à la normale est prévu à la mi-août, peut-être avant, on l'espère en tous cas.

Deuxième point de fragilité du réseau, des difficultés d'approvisionnement en fioul, dans toute la Méditerranée, ce n'est pas propre à la Corse, ce qui impacte forcément le fonctionnement de nos deux centrales, à la fois celle du Vaziu, mais également celle de Lucciana. C'est une saison particulière, pour ne pas dire exceptionnelle, en matière énergétique, avec un risque, c'est vrai, accru de rupture du réseau électrique. Un risque accru ne veut pas dire pour autant que le pire va arriver, personne ne le souhaite.

La situation doit donc être prise au sérieux, mais sans exagération. D'ailleurs, EDF, pour pallier ce risque, a pris un certain nombre de précautions qui s'imposent, notamment un appel à modération, mais pas seulement. Au-delà de cet appel à modération, EDF, avec qui nous échangeons bien sûr régulièrement, a mis en place des actions de très court terme pour, je vais le dire trivialement, « passer la saison ».

Par exemple, l'installation de groupes de secours, 44 MW qui sont répartis sur 4 sites sur le territoire insulaire. Une insertion massive d'énergies renouvelables, notamment du photovoltaïque, dans le mix énergétique corse. Un stockage de l'eau à l'arrivée de l'été, puisque les 4 principaux barrages de l'île étaient pleins au 1er juillet 2024, notamment les 2 barrages principaux de Calacuccia et de Tolla, avec une planification de l'usage de l'eau dans le contexte de tensions exceptionnelles qu'on connaît aujourd'hui.

Une planification de l'usage d'un million de mètres cube par semaine. Ce volume peut paraître important, un million de mètres cubes par semaine, c'est 1 mètre de baisse du volume d'eau dans ces barrages chaque semaine. Mais nous nous sommes assurés que ce n'aurait pas d'impact en eau pour les autres usages, aussi bien pour les usages en eau potable qu'en irrigation.

EDF nous a assuré, à moi-même et au président de l'Office d'équipement hydraulique de Corse, qu'il remplira ses obligations, notamment en matière d'irrigation.

A moyen terme, les nouvelles infrastructures prévues pour la PPE devraient permettre de résoudre durablement la question de la sécurité du réseau. Je rappelle que les grandes infrastructures représentent 80% d'énergie renouvelable à l'horizon 2030, demain, 80% d'énergie renouvelable, j'insiste, et l'arrivée de trois infrastructures majeures dans le cadre de la PPE, la centrale du Ricantu, mise en service probablement en 2028, alimentée en biocarburant, la STEP de Sampolu, qui est attendue depuis des années, et le renforcement du câble qui nous relie à l'Italie, le câble SACOI 3. C'est un investissement total d'1,3 milliard d'euros à l'horizon 2030, dont une partie, bien sûr, bénéficiera aux entreprises locales à hauteur d'à peu près 20% de ce 1,3 milliard.

Vous l'avez compris, monsieur le Conseiller, le conseiller exécutif est en contact régulier avec EDF afin de s'assurer que chaque ménage ait de l'électricité, hiver comme été. Nous sommes informés au quotidien, bien sûr, de l'évolution de la situation. On vous tiendra informés autant que de besoin.

Pour terminer et pour conclure, au même titre que l'eau et les déchets, l'énergie est aujourd'hui un enjeu central au cœur du projet du Conseil exécutif afin, d'une part, de construire un nouveau modèle plus résilient basé sur la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique, et, d'autre part, de trouver le bon équilibre entre développement touristique et protection de l'environnement, entre développement économique et préservation de nos ressources naturelles.

A ringraziavvi !

DUMANDA A BOCCA

DEPOSEE PAR : M. GHJUVAN SANTU LE MAO AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME

OBJET: Isolation thermique des établissements scolaires

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

En avril 2023, l'Assemblée de Corse a approuvé le nouveau Plan Pluriannuel de l'Energie pour la période 2019-2028.

Dans ce plan d'environ 4,5 Milliards d'€ :

- 1/3 est destiné à la partie énergie avec la et le passage au bio-carburant ;
- 1/3 est destiné à la rénovation des bâtiments résidentiels et tertiaires ;
- 1/3 est destiné au transport et à la mobilité ;

En ce qui concerne l'aspect rénovation des bâtiments, les administrateurs des collèges et lycées du Fium'Orbu, les enseignants, les parents d'élèves, les élèves et les responsables des établissements, nous alertent régulièrement sur la problématique des fortes chaleurs dans les salles de classe, qui années après années, en raison du réchauffement climatique s'accroît.

Ce problème n'est pas spécifique aux établissements du Fium'Orbu. Il touche une grande partie des établissements scolaires de l'île. Il nous semble important de présenter au grand

public un état des lieux de la situation ainsi que le programme d'actions mis en œuvre pour régler cette problématique. Nous connaissons l'importance que vous accordez à l'éducation, et n'ignorons pas votre volonté de permettre aux élèves, aux enseignants et aux responsables d'établissement de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Aussi Monsieur le Président du Conseil Exécutif, pouvez-vous nous faire un point sur la situation des établissements en matière d'isolation thermique et nous indiquer les mesures qui ont été déjà prises et un échéancier pour celles à venir ?

Je vous remercie.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024
REUNION DES 25 ET 26 JUILLET 2024

2023 / 2024

REPONSE DE M. Julien PAOLINI A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. GHJUVAN SANTU LE MAO
AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME

Objet : Isolation thermique des établissements scolaires

Monsieur le Conseiller,

Tout d'abord, sur cette question des collèges et des lycées, il convient de rappeler que les compétences de la Collectivité de Corse en la matière ont été transférées dès 1982 de l'État vers la Région de Corse à l'époque, aussi bien pour le financement, la construction et l'entretien des collèges et des lycées. Au moment de ce transfert, l'état des lieux indispensable des établissements n'avait pas été réalisé et donc les moyens conséquents, aussi bien humains que financiers, nécessaires à l'entretien et à la rénovation de ces bâtiments qui étaient déjà dans un état de vétusté pour certains relativement avancé, n'ont pas été mis en place. La situation au moment de ce transfert de compétences était déjà problématique.

Pour autant, l'Assemblée de Corse a approuvé en novembre 2018 un plan pluriannuel d'investissements pour les collèges et les lycées pour la période 2018-2023. Votre question me permet de faire un point sur la mise en œuvre de ce plan pluriannuel d'investissements. Il y avait une programmation financière de 79 millions d'euros pour cette période.

En fin d'année 2023, 80 millions d'euros d'investissements avaient déjà été programmés, donc un taux d'engagement de plus de 100% pour cette période pour la rénovation des collèges et des lycées, notamment sur ces 79 millions d'euros, 45 millions dédiés spécifiquement à la rénovation. Quelques exemples sur lesquels l'Assemblée s'est positionnée:

-le lycée du Finusellu : des travaux à hauteur de 6,6 millions d'euros, aussi bien pour la réfection de l'étanchéité, l'isolation thermique de la toiture, de la terrasse, de l'internat, et le remplacement de toutes les menuiseries par des doubles vitrages.

- le lycée Giocante de Casabianca, 4 millions d'euros pour la rénovation énergétique,

-le lycée agricole du Rizzanese, 1,7 million d'euros.

-le lycée Fesch, la rénovation complète de la toiture étant programmée à hauteur d'un million d'euros.

Donc un travail important a été réalisé, vous le voyez, ça reste insuffisant au regard de l'état du patrimoine et de l'évolution des conditions climatiques, notamment les fortes chaleurs qu'on connaît aujourd'hui, mais ce n'est pas spécifique à cette année, on les retrouve de plus en plus chaque été.

Il y a une nouvelle période qui s'ouvre devant nous, avec des opportunités nouvelles, notamment en matière de cofinancement, vous l'avez rappelé, suite au vote de la programmation pluriannuelle de l'énergie, je parlais de cette enveloppe de 200 millions d'euros qui a été négociée avec l'état.

Dans ces 200 millions d'euros, il y a 23 millions d'euros qui sont déjà fléchés pour la rénovation des collèges et des lycées, cela concerne 30 établissements sur l'ensemble du territoire, mais pour autant, il va falloir aller chercher d'autres cofinancements, des fonds européens, des fonds du cadre territorial de compensation, des fonds du CPER, parce qu'on a aujourd'hui un besoin en investissement sur les 10 prochaines années pour cette trentaine d'établissements de 190 millions d'euros. Donc depuis plusieurs mois, les services de la Collectivité de Corse, des agences et offices travaillent, afin d'identifier, établissement par établissement, les investissements nécessaires avec trois domaines qui vont être privilégiés et on aura l'occasion de revenir devant vous pour vous présenter ce programme d'investissements. Premier axe privilégié : la rénovation et l'isolation des bâtiments, bien sûr, mais également la création d'îlots de fraîcheur dans les espaces extérieurs, notamment dans les cours d'école, et sur ce point, nous travaillons notamment à un appel à projets pour créer de la végétalisation des écoles jusqu'aux lycées.

Deuxième axe, prioritaire, le remplacement progressif des chaudières à gaz, donc le passage d'une énergie fossile, comme on l'a fait pour les centrales thermiques, à une énergie renouvelable, notamment par l'introduction de chaudières à biomasse. Nous en discuterons plus en détail lors de la présentation du rapport relatif à Corse Bois Énergie, notre stratégie en matière d'économie mixte. Dernier axe prioritaire, l'implantation de panneaux solaires, notamment sur les toitures de ces établissements. Voilà pour le long terme, un programme pluriannuel d'investissements qui vous sera présenté dans les prochains mois, pour couvrir une période de 10 ans, puisque l'ancienne PPI s'est terminée en 2023, et à court terme, bien sûr, des travaux qui peuvent être envisagés, au-delà de la climatisation de l'ensemble des salles, des collèges et des lycées, qui, à mon avis, n'est pas envisageable, pour plusieurs

raisons, à la fois pour le coût que cela représente, en matière d'investissement, d'un point de vue environnemental, mais aussi en termes de charges de fonctionnement.

Diverses actions peuvent être tout à fait envisagées à court terme, par exemple, la pose de films solaires, de stores brise-soleil, la végétalisation des espaces extérieurs, et on aura aussi prochainement, sur la question de la ventilation, une expérimentation qui sera lancée en partenariat avec Qualit'air pour améliorer la qualité de l'air intérieur. Voire des actions en matière de flux d'air que l'on peut envisager dans ces établissements, pour améliorer la situation actuelle, qui, en effet, vous avez raison, est particulièrement difficile, notamment dans ces périodes de fortes de chaleur.

A ringraziavvi.

DUMANDA A BOCCA

DEPOSEE PAR : PAR VERONIQUE PIETRI AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE

OBJET: Rotations maritimes Corse/Sardaigne en berne, que faisons nous?

“Les idéaux survivent à travers le changement. Ils meurent par inertie devant le défi”.

Cette citation d'un homme d'Etat britannique, Tony Blair, s'applique peu ou prou à la politique que vous menez actuellement dans bien des domaines et plus particulièrement pour celui des liaisons maritimes entre Corse et Sardaigne et la rotation Bunifaziu-Santa Teresa di Gallura, dont l'importance n'est plus à démontrer.

Sur ce sujet, il y a quelques jours, j'ai d'ailleurs pu interpellier le conseil d'administration de l'OTC.

Depuis le 14 juin 2024, la compagnie Moby Lines est dans l'incapacité de mettre à disposition un navire adéquat en lieu et place du GIRAGLIA en panne et toujours en chantier au port de Gênes.

Le BASTIA qui devait le remplacer, dès le mois de juin, a été bloqué plusieurs semaines à Livourne pour des raisons réglementaires et administratives.

Outre le manquement évident de la compagnie, cette situation désastreuse n'a connu aucune réaction des autorités concernées. Les conséquences humaines, sociales et professionnelles de cet abandon sont à souligner.

Notre Collectivité de Corse n'échappe donc pas à cette appréciation tant votre action dans ce domaine, depuis des années, mais plus particulièrement depuis le 14 juin, est marquée du sceau de l'immobilisme.

Après les actions de Cori In Fronti, sur les ports de Bunifaziu et Prubià, en février, après la réunion publique tenue, par Femu a Corsica et sous votre autorité, en mars à Bunifaziu, des

engagements, au moins sur une concertation élargie avec tous les acteurs des liaisons maritimes entre la Corse et la Sardaigne avaient été pris. Où en est-on? Quid de ceux-ci?

A la lumière des réponses apportées par l'OTC, mais aussi devant la réalité de la situation, force est de constater, qu'une fois encore, une fois de plus, une fois de trop, vous ne préconisez aucune vision et action stratégiques concrètes.

Vous délaïssez, au nom d'un relationnel cadre juridique "Corse-France", l'établissement de relations pérennes entre nos deux îles et un véritable service économique maritime d'intérêt général.

Après l'abandon du projet de création d'un Groupement Européen, malgré la remise au goût du jour d'un projet intéressant de "Métro aérien", entre Toscane Corse et Sardaigne, et malgré vos contacts avec l'Assessorat des Transports Italiens, rien ne progresse.

Pritendeti essa l'eredi di quiddi chì luttavani pà una Corsica maestra in tarra soia, ma à parechji o à tutti i niveddi un pinseti cà l'usu francesu.

Vi dumandemi torna oghji :

Qual'hè a rialità di a vostra azzioni, dipoi u 14 di ghjunghju 2024, dipoi chì a Moby Lines ùn hà più assicuratu a rutazioni marittima trà Bunifaziu è Santa Teresa di Gallurak?

Chì cunteti di fà, da veru, sti mesi prussimi pà cambià è assicurà i rilazioni marittimi trà Corsica è Sardegna?

Incù a speranza di una risposta al di là di i paroddi, versu veri fatti, vi ringraziemi.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024
REUNION DES 25 ET 26 JUILLET 2024

2023 / 2024

REPONSE DE Mme Flora MATTEI A LA QUESTION DEPOSEE PAR VERONIQUE PIETRI AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE

Objet : Rotations maritimes Corse/Sardaigne en berne, que faisons nous ?

Cara Cunsigliera, à ringraziavvi per a vostra dumanda à bocca, chi mi permette di fà un puntu d'infurmazione nant' à a situazione in Bunifaziu.

L'actualité maritime ne vous a pas échappé, il me semble, et l'agenda politique des transports non plus, car il a été particulièrement dense ces derniers mois.

Depuis l'installation du gouvernement sarde en mars dernier, le Conseil exécutif de Corse structure d'importantes relations avec la Sardaigne afin de trouver des solutions pérennes pour améliorer la question des transports entre les deux îles.

Pas plus tard que mardi dernier, vous le mentionnez d'ailleurs en conclusion de votre introduction, je recevais au Gran'Palazzu, mon homologue sarde, l'Assesseure déléguée aux transports Barbara Manca, nommée au sein du gouvernement d'Alessandra Todde, Présidente de la Région autonome de Sardaigne. Cette réunion institutionnelle fait suite à de nombreux échanges depuis le début de l'été et une visioconférence qui s'est tenue le 4 juillet justement pour fixer les détails techniques autour des transports, bien sûr, parce que ce sont les transports qui sont le trait d'union entre la Corse et la Sardaigne.

Vous dites qu'il y a un immobilisme et pourtant, nous avons collaboré de très près cet été, en tout cas depuis le début de l'été, avec la Sardaigne sur le réacheminement des passagers et du fret qui ont été immobilisés à Aiacciu suite à la saisie d'un navire de la Moby line. Vous vous en souvenez, les passagers ont été répartis entre Portivechju et Aiacciu pour rejoindre Golfo Aranci, Porto Torres et l'intégralité du fret a pu être acheminé dans les deux jours grâce à la collaboration concertée entre l'Office des transports, alors même que ce n'est pas sa prérogative, avec la CCI, avec la communauté portuaire de Bunifaziu et, bien sûr, les différents opérateurs qui ont joué le jeu pour pouvoir réacheminer entre la Corse et la Sardaigne aussi bien passagers que fret.

Venons-en à notre discussion de fond. En ce qui concerne les transports, d'abord, nous avons pu faire un lien, un bilan tout simplement et un constat avec l'Assessorato ai trasporti Barbara Manca, sur les liens existants avec un constat unanime de part et d'autre, un manque de performance et une insuffisance du système de desserte actuel. La délégation de service public transfrontalière entre Bunifaziu et Santa Teresa di Gallura est gérée par la Sardaigne. Difficile pour nous de pouvoir intervenir sur cette question précise. Je tenais à remercier en particulier le conseiller territorial François Sorba qui nous a tenus au courant, point par point, jour après jour, des difficultés. Nous remercions également les personnels de la Moby Line qui ont pu vraiment prendre sur eux malgré la pression qu'ils subissent depuis l'avarie du moteur.

Nous venons donc d'illustrer que la délégation de service public actuel ne fonctionne pas été comme hiver. En hiver, les aléas climatiques font qu'un simple problème météorologique cloue sur place les Corses qui vont en Sardaigne pendant plus de trois jours. Cela pose un vrai problème.

On voit bien aussi qu'en été, parce que justement, le marché est laissé libre aux opérateurs et donc non contractualisé directement avec la Région de Sardaigne, il n'est pas possible de trouver d'alternatives pour les compagnies privées.

C'est exactement la configuration de cet été qui montre de manière très claire que ce n'est pas possible de continuer à coopérer et à faire des échanges commerciaux, universitaires, professionnels avec la Sardaigne dans de telles conditions.

Ensuite, pour garder ce lien actif, il était très clair que nous devons proposer une table de discussion permanente entre la Corse et la Sardaigne où, justement, nous allons parler de transport où nous allons parler et mettre en commun certaines données comme les flux, les analyses de marché entre la Corse et la Sardaigne, parce que nous avons quand même des similarités que nous devons mettre en commun.

C'est ce que nous allons faire. C'est une structure permanente de concertation entre les deux exécutifs qui a été actée. Il nous faut un modèle compatible avec la croissance des deux territoires en incluant tous les acteurs de transport insulaire que comptent les deux îles et en mettant en réseau également nos dessertes de service public.

Pour cela, il a été également convenu que la Corse et la Sardaigne fassent entendre d'une seule voix leurs revendications. L'objectif prioritaire est de garantir une liaison sécurisée et durable entre les deux ports voisins ainsi que de proposer, sur la base des études en cours, l'ouverture de nouvelles routes maritimes y compris bien entendu celles initialement proposées par l'Office des transports entre Prupia et Porto Torres afin de stimuler nos échanges dans un climat de coopération renforcée aux plans politique, économique, culturel entre les deux îles sœurs. Il a également été question, lors de cette réunion dont vous vous réjouissez, de la création de lignes aériennes régulières entre la Corse et la Sardaigne.

C'est un projet qui a été présenté et dont nous espérons faire proposition commune entre la Sardaigne, la Corse et la Toscane lors du comité du traité du Quirinal qui se réunira en octobre prochain.

Cela nous permettra de proposer le projet de « métro aérien » entre les îles et territoires de Méditerranée, c'est-à-dire entre la Sardaigne, la Corse et la Toscane, à raison d'un aller-retour par jour, cinq fois par semaine, ce qui nous permettra d'améliorer en tout cas cette régularité qui nous manque tant.

Je serai d'ailleurs en Sardaigne dès la semaine prochaine pour la première consulta corso-gallurese où il sera question de valoriser également nos spécificités linguistiques en dehors des transports.

Je vous remercie.

DUMANDA A BOCCA

DEPOSEE PAR : Mme Vanina LE BOMIN AU NOM DU GROUPE AVANZEMU

OBJET: **Situazione di u cinema « Bel Aria » - Vintiseri**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Depuis 1983, la famille Colombani, enracinée dans cette région, exploite un cinéma de plein air sur la commune de Ventiseri, et ce, chaque été, sans discontinuité.

Cette structure représente l'un des seuls lieux de culture actifs dans cette microrégion. Cela fait de ce cinéma un lieu important et essentiel de loisir. Aujourd'hui, son avenir est sérieusement compromis.

En effet, depuis 2023, une interdiction d'exploitation du terrain, rendant l'activité impossible a été prononcée. De plus, avec une certaine brutalité, des blocs de pierre ont été placés sur le parking du cinéma, rendant son exploitation physiquement impossible.

S'ajoute à cela un arrêté d'expulsion qui fait actuellement l'objet d'une contestation en référé devant le Tribunal Administratif de Bastia.

Les arguments relevant du manque d'autorisation, d'agrément de cette structure sont manifestement fallacieux. Le propriétaire dispose d'une autorisation du CNC, transmise à la préfecture, depuis 1983, d'un titre de propriété, et de toutes les autorisations émises par la commune depuis 1983.

Les pouvoirs publics doivent, et c'est le sens du développement de la Corse, tout mettre en œuvre afin que des démarches utiles, sincères et honnêtes comme celle-ci puissent perdurer. Cette structure représente un investissement de temps, financier et d'énergie pour cette famille, qui l'assume depuis 40 années, sans interruption.

Il est l'heure d'entamer une réelle médiation, afin que cette situation puisse trouver une issue favorable, prenant en compte l'enracinement de la démarche et l'importance de cette structure pour cette microrégion.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif, quelles actions comptez-vous mettre en œuvre pour tendre vers une reprise des activités du Cinéma le « Bel Aria » ?

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024
REUNION DES 25 ET 26 JUILLET 2024

2023 / 2024

REPONSE de M. Julien PAOLINI A LA QUESTION DEPOSEE PAR Mme Vanina LE BOMIN AU NOM DU GROUPE AVANZEMU

Objet : Cinema Bel Aria de Ventiseri

Merci, Madame la Conseillère, pour votre question.

Je ne sais pas si c'est dans cet hémicycle que ce débat sur le cinéma du Bel Aria peut se régler d'autant qu'un contentieux, comme vous le savez, puisque vous l'indiquez dans votre question, est en cours au tribunal administratif entre la commune de Ventiseri -puisque le cinéma Bel Aria est situé au lieudit Travu- et l'association Bel Aria.

Un contentieux notamment, mais pas seulement, lié à la propriété du terrain. Le représentant de l'association, Monsieur Colombani, puisque vous l'avez cité, indiquant qu'il est propriétaire du terrain, et la commune indiquant elle aussi qu'elle est propriétaire du terrain.

Pour autant, vous affirmez dans votre question orale, c'est assez surprenant, que l'association a un acte de propriété pour ce terrain-là. D'après les informations qui sont les nôtres, ce n'est pas le cas, puisqu'il semble que la commune de Ventiseri a acheté le terrain en 2021. Donc, vous affirmez dans votre question qu'il y a un acte de propriété.

Cela n'a pas l'air aussi simple, puisque la commune a bien un acte notarié qui atteste qu'elle est propriétaire. Elle devait d'ailleurs construire sur ce terrain une nouvelle mairie.

Ça n'a pas pu se faire pour des raisons liées à l'urbanisme et des questions de sécurité.

Donc, une situation complexe en cours d'instruction au tribunal administratif, qui n'est aujourd'hui pas purgée. Je ne crois pas dans ces conditions que le Conseil exécutif ait vocation à se prononcer de manière fine sur le fond de ce dossier. Par ailleurs, sur la forme, je ne crois pas qu'une question orale permette d'apaiser les tensions, de régler les conflits et que ce soit la meilleure manière pour essayer de tirer et de sortir par le haut de ce dossier.

Est-ce qu'il y a besoin d'activités culturelles, au sens large, et cinématographiques en particulier dans le Fium'Orbu ? C'est une évidence. Là-dessus, je crois que tout le monde est d'accord. Cette activité, est-ce qu'elle doit se concentrer uniquement sur la saison estivale ? Je ne crois pas.

Je crois qu'il faut qu'on ait une activité, un accès à la culture, au cinéma ou à toutes formes d'activité culturelle, de manière plus renforcée dans le territoire du Fium'Orbu. La Collectivité travaille étroitement avec l'ensemble des élus du terrain. Puis après, je m'adresse aux maires, aux élus intercommunaux qui ont à gérer du foncier sur leur commune.

Est-ce qu'ils accepteraient, conseillers municipaux ou maires, qu'on occupe un foncier communal sans aucune relation contractuelle entre le propriétaire, donc la commune, et l'utilisateur, qu'il soit agriculteur, entrepreneur ou autre.

En l'occurrence, ici, c'est le cas. Pas de bail, pas d'AOT, aucune relation contractuelle, la mairie ayant fait des démarches pour proposer à l'association d'avoir un lien contractuel pour permettre, je dirais, que l'activité se fasse dans des conditions sécurisées, dans le respect des règles.

Dernier point, on va prendre, je dirais, notre bâton de pèlerin, comme on le fait souvent, et on va engager une concertation, bien sûr, avec les membres de l'association qui ont un rôle important sur leur territoire, une association historique qui a beaucoup œuvré, j'y allais moi-même enfant, comme d'autres, profiter des séances cinématographiques.

Une concertation avec l'association, les acteurs du territoire, les élus de la commune et de l'Intercommunalité pour essayer de trouver une solution, sur ce terrain ou sur un autre, de la Collectivité de Corse, de l'intercommunalité ou autre, dans un cadre sécurisé.

Et ce, afin que cette activité puisse se développer pendant l'été, mais aussi pendant toute l'année, au bénéfice de l'ensemble des habitants du Fium'Orbu et de la nécessité de renforcer l'accès à la culture pour tous.

A ringraziavi.

DUMANDA A BOCCA

DEPOSEE PAR : Mme Marie-Claude BRANCA AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE

OBJET: Pà una vera pulitica di saluta pà u Suttanacciu.

Sgiò Prisidenti di l'Esecutivu,

Madama a cunsigliera esecutiva in carica di a saluta,

Pocu tempu fà, avemu musciatu u nosciu sensu di u bè cumunu difindindu d'una sola voci u mantinimentu di l'alicottaru di a Sicurità Civila d'Aiacciu «Dragon 2A».

Stu mantinimentu hè impurtantissimu, ma duvemu tena dinò contu ch'eddi fermi altri prublemi à risolve.

Sti prublemi di trasporti aerei medicali si ponini particularment'in u Suttanacciu.

Ci voli à sapè chì parechji lochi induva ghjunghji l'alicottaru ùn rispettani i reguli di l'attuali DGAC, fora di quiddu di u Centru Spidaliu Aiaccinu.

Ben sicura sta situazione custituisce un blucchimu pà u SAMU chì ùn pò utilizzà di un HeliSMUR.

L'usu di st' alicottaru spicializatu parmittaria a rializzazioni d'intarventi primari in i lochi specifici è riferiti di Corsica, ma ancu, trasferimenti tra spidali.

U cuntestu attuale metti in rilievu chì si l'urgenza medicali hè una priorità, l'usi di l'elicotteri pà missioni chì ùn sò di u medicali porta assai tensioni pà u SAMU chì par avali ùn hà nisciun mezzu aereu pà l'urgenzi di natura vitali.

L'ultima ispezzioni ginirali di u SIS 2A hà rilivatu a forti prissioni nantu à u Dragon 2A chì hè resu indisponibili assai tempu pà via di i sò altri missioni, trà i quali i trasferimenti spidali.

Ci voli di sapè dinò chì pà a Corsica, specificamenti quidda sottana, l'alicottaru di a Ghjendarmaria Naziunali francese ùn assicureghja micca missioni di trasferimentu tra spidali.

Oghji si cunoscini i sciffri di i missioni cutidiani di l'alicottaru « Dragon 2A » in u sittori di a saluta.

Ramintemu dinò chi u stadiu di Portivechju indù si cala l'alicottaru pà a clinica di u Spidali hè fraquintatu da monda

spurtivi è sculari. È puri ci hè un altru locu vicinu, dighjà studiatu è cunvalidatu da i piloti di a Sicurezza Civili.

D'altrondi sapemu chi l'aeroporto di Figari un hè usatu di notti pà urganizà evacuazioni sanitari, parchì i cuntrulori aerei sariani pochi par assicurà stu serviziu.

Quantunqua piuttosto chì di viaghjà in vittura sin'à l'aeroporto d'Aiacciu, ùn saria più utili di parta da Figari vicinu, pà andà quandu si poni u prublema à u CHU di Nizza o di Marseglia ?

Saria cundannatu u Suttanacciu è più particularmenti u Fretu à stu svillupu economicu di tuttu turisimu, à dannu di a saluta par tutti ?

Par quissu vi dumandemu :

Pudeti ingaghjà i scambi nicissari incù tutti i stituzioni cuncirnati (Cumuna di Portivechju, Aghjenzia Rughjunali di a Saluta, Prifittura francesa, ecc...) pà a missa in norma DGAC di un tarrenu vicinu à a clinica di u Spidali ?

Pudeti ingaghjà i scambii nicissari incù tutti i stituzioni cuncirnati (CCI, Cumuna di Figari, Aghjenzia Rughjunali di a Saluta, DGAC, Prifittura francesa ecc...) pà metta in ballu u sirviziu d'evacuazioni medicali di notti nant'à l'aeroporto di Figari ?

Infini, à quandu mai un HeliSMUR pà a Corsica ?

Ùn vulemu chì i paisani di u Fretu è di l'Alta Rocca, sighini pidat'in ustaggiu par via di prublemi di gistioni finanziari

Vi ringraziu .

REPONSE DE Mme Bianca FAZI A LA QUESTION POSEE PAR Mme Marie-Claude BRANCA AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE

Objet : Pà una vera pulitica si saluta pà u Suttanacciu

Cara Cunsigliera, chère Marie-Claude, à ringraziavvi pà à vostra dumanda.

Votre question concerne la prise en charge des évacuations sanitaires sur le territoire de l'Extrême sud, territoire pour lequel nous nous sommes mobilisés récemment, pour le maintien de la maternité de Portivechju, ou encore pour des questions d'égalité d'accès aux soins.

Vous m'interrogez tout d'abord sur la mise aux normes d'un terrain, à proximité de la Clinique d'U Spidali.

Vous le savez, la mission principale des hélicoptères de la Sécurité Civile est le secours d'urgence à personne, et peut être complémentaire de la mission de soins assurée par les SMUR. Les hélicoptères sont à la disposition du préfet de la Zone de Défense, et par délégation, ils sont alors engagés par leur donneur d'ordre : le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS).

En l'état actuel, rien n'interdit, suivant la décision du pilote, et en fonction d'un environnement de sécurité, d'utiliser un terrain privé ou public pour l'atterrissage à proximité d'un établissement de santé.

Dans le cas présent, l'hélicoptère se pose, comme vous l'indiquez, sur un terrain municipal situé à proximité de la clinique. Cependant, cette solution n'est pas satisfaisante surtout pour des raisons de sécurité et d'accessibilité du site. Bien sûr, considérant les besoins sur ce territoire, et notamment durant la période estivale, les autorités concernées doivent pouvoir trouver une solution adéquate et durable à cette problématique.

La Collectivité de Cors est prête à participer à ces échanges avec l'ensemble des acteurs concernés et tout particulièrement la mairie de Portivechju, propriétaire du terrain.

Vous m'interrogez ensuite sur la situation des évacuations sanitaires de nuit à l'aéroport de Figari

Votre question fait écho à une motion votée à l'unanimité en avril 2021 par votre Assemblée, qui demandait le maintien du dispositif d'évacuations sanitaires dit « EVASAN » sur l'aéroport de Figari, « *entre la fermeture de l'aéroport et sa réouverture du lendemain* ».

Je peux vous dire qu'un travail a été mené par l'ensemble des acteurs sur ce sujet : Direction Générale de l'Aviation Civile, CCI, commune de Figari et ARS.

La CCI et l'ARS, je tiens à le souligner, se sont particulièrement mobilisés sur ce sujet, notamment en saisissant et en sensibilisant la DGAC à nos problématiques géographiques et sanitaires.

En effet, le service d'évacuation de nuit n'est actuellement plus assuré après 23h, compte tenu de l'insuffisance de personnels de l'aviation civile. Là encore, on constate un désengagement des services de l'Etat, qui a pour conséquence une perte de chance très importante pour les usagers dont la prise en charge est retardée.

Reste à évaluer le besoin d'EVASAN « en cœur de nuit », sachant qu'actuellement c'est la sécurité civile qui prend le relais, lorsque la prise en charge du patient doit intervenir dans les 30 minutes. Je vous rappelle que le même problème se pose à l'aéroport de Calvi qui est également fermé la nuit.

Enfin, vous m'interrogez sur un HéliSMUR,

Les hélicos de la sécurité civile sont destinés aux accidents météorologiques inopinés, techniques et sanitaires. Ils sont dotés d'un treuil, ce qui leur permet d'effectuer des missions de sauvetage en milieu difficilement accessible. Ils opèrent hors cadre de la réglementation de l'Aviation Civile ce qui leur permet l'accès à certaines zones de poser non autorisées. Les missions de l'HéliSmur relèvent, elles, uniquement du sanitaire, dans un contexte d'urgence, à la décision du médecin régulateur du Samu.

Aujourd'hui, l'activité opérationnelle justifie le maintien de vecteurs aériens adaptés de la sécurité civile à la réalité du territoire et de fait à la spécificité des missions telles que le secours en montagne, en mer, en ravin.

En conséquence, un HéliSMUR, oui, nous en avons besoin, mais à condition de conserver de manière complémentaire et pérenne le Dragon 20.

Aussi, je vous assure que vous pouvez compter sur la mobilisation des services de la Collectivité de Corse pour participer aux échanges nécessaires sur ces sujets, et soutenir l'égalité d'accès aux soins, partout en Corse, è pà i paisani di u Fretu è di l'Alta Rocca.

Et surtout, vous le savez, le Conseil Exécutif de Corse travaille actuellement pour repenser le système actuel de santé, avec un CHU, et ainsi construire avec l'ensemble des acteurs, publics et privés, un système de santé, innovant, de qualité et adapté à nos besoins spécifiques y compris sur le volet des urgences.

A ringraziavi.

DUMANDA A BOCCA

DEPOSEE PAR : VANNINA CHIARELLI-LUZI POUR LE GROUPE FA POPULU INSEME

OBJET : Action du GIRTEC

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Le Groupement d'intérêt public de Corse (GIRTEC) joue un rôle crucial dans la gestion et la régularisation du foncier sur l'île. Depuis sa création en 2007, il s'attache à sécuriser les droits de propriété et résoudre le désordre foncier causé par l'absence de titres de propriété. Ce travail est fondamental pour la stabilité juridique et économique de l'île, le développement immobilier, et la préservation de notre patrimoine culturel. Sa compétence est reconnue par tous et son action doit être renforcée.

Il y a quelques semaines, la Présidente du GIRTEC quittait ses fonctions. Ce départ laisse planer de nombreuses incertitudes quant au devenir de l'outil, notamment auprès de ses salariés.

Pour rappel, la précédente nomination s'était effectuée sans consultation préalable du Président du Conseil exécutif, et ce malgré l'article 42 de la LOI n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités, qui précise que toute désignation d'un nouveau président doit se faire « après avis du président du Conseil exécutif de Corse ».

Nous pouvons raisonnablement penser qu'une procédure de nomination d'un nouveau Président a été lancée. Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, disposez-vous d'informations sur la procédure de recrutement en cours ? Si tel est le cas, avez-vous été consulté dans le cadre de cette nomination, conformément à la loi ?

Plus globalement, avez-vous des informations sur les garanties budgétaires données aux GIRTEC concernant la poursuite de son action ?

Je vous remercie.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024
REUNION DES 25 ET 26 JUILLET 2024

2023 / 2024

REPONSE DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA QUESTION DEPOSEE PAR VANINA CHIARELLI-LUZI AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME

Objet : L'action du GIRTEC

Merci, Madame la Conseillère, pour cette question.

Vous l'avez rappelé, le Girtec est un groupement d'intérêts public qui a été créé en 2007 et qui joue un rôle fondamental pour lutter contre le désordre foncier, en tout cas sa résorption, à travers la création de titres de propriété.

Un travail en partenariat direct au premier chef avec les notaires de Corse, puisque la saisine du Girtec ne peut intervenir en l'état qu'à la demande des dix notaires.

Étant précisé qu'au-delà du travail qui est mené pour les particuliers, il y a désormais un nouveau champ d'intervention pour le Girtec.

Un champ d'intervention qui est largement partagé, je le sais, et a vocation à être élargi à travers le soutien aux communes pour la reconstitution, l'identification et la titrisation de leur patrimoine foncier en arrière-plan, d'ailleurs quelquefois, des objectifs de lutte contre la spéculation.

Un enjeu qui est un enjeu majeur. En fait, votre question pose trois séries de problèmes.

Premier problème, le statut de la présidence, et plus globalement la question du fonctionnement de ce groupement d'intérêt public.

Le deuxième, c'est celle de son devenir. En ce qui nous concerne, il ne peut être conçu autrement qu'à travers une pérennisation et un renforcement.

Le troisième, et l'actualité me donnera l'occasion de rappeler, comme vous l'avez fait d'ailleurs, que le GIRTEC a été créé dans le cadre de la loi portant réforme des successions et des libéralités. On voit poindre des débats qui sont, à mon avis, importants, y compris en ce qui concerne la problématique dite « de l'arrêté Miot ».

Alors, premier point, sur la question de la désignation de la présidence. Vous avez rappelé ce qu'est l'état du droit. Le texte prévoit en effet que le président ou la présidente du conseil d'administration est désigné au sein des corps des magistrats ou magistrats honoraires, mais également des inspecteurs des finances et des préfets.

Le ministre de l'Intérieur, le ministre chargé des Finances et le garde des Sceaux sont responsables de la désignation. C'est une décision interministérielle qui intervient après avis du Président du Conseil exécutif de Corse.

Le texte, à mon avis insuffisant, ne prévoit en fait qu'un avis simple. On pourrait imaginer un avis conforme ou une décision copartagée entre l'État et la Collectivité de Corse.

À mon avis, c'est une proposition que nous avons à faire. Mais le texte ne prévoit pas ça.

Au-delà du texte, il y avait une pratique qui s'était instituée au moment de la création du GRTEC, la décision était partagée entre le Gouvernement et les Présidents successifs du Conseil exécutif.

Ça avait été le cas notamment pour le premier magistrat de la Chambre régionale des Comptes de Corse qui a été désigné président du GIRTEC, c'était M. Valat, et ensuite un autre magistrat, M. Grimaldi. Ce dernier ayant pris sa retraite, il a fallu procéder au renouvellement.

Il y a eu, effectivement, vous l'avez rappelé, mais je le redis, pour que l'Assemblée de Corse ait en tête une difficulté. Nous étions dans un climat de relations compliquées avec l'État et son représentant dans l'île. Là, carrément, la désignation était intervenue sans que je ne sois consulté du tout.

J'avais eu à saisir officiellement les ministères concernés. On avait relancé la procédure et ça avait été, en fait, une consultation purement formelle qui a débouché sur la désignation de Mme Yolande Rognard, qui a exercé ses fonctions de présidente et qui n'a pas été renouvelée par les ministères à son poste à expiration de la date prévue, c'est-à-dire en juillet 2024. Une nouvelle procédure a été engagée et il y a eu à nouveau une difficulté, j'ai reçu un premier

courrier de M. le Préfet de Corse le 8 juillet 2024, qui m'a indiqué que, suite à la publication de la fiche de poste du président du conseil d'administration du GIRTEC, c'était une magistrate, actuellement en poste à Bastia, qui avait fait acte de candidature.

Me joignant le CV et la lettre de motivation de cette magistrate, le préfet me demandait d'émettre un avis. J'ai répondu par courrier en date du 10 juillet 2024, deux jours après, en rappelant l'esprit des textes, en rappelant la difficulté qu'il y avait eu au moment de la désignation de Mme Rognard et en disant que, y compris si on se situait dans le cadre d'un avis simple, je ne pouvais pas donner un avis sur une candidature sans connaître l'ensemble des candidatures.

Je lui ai donc demandé de me transmettre l'ensemble des candidatures pour que je puisse utilement donner mon avis. Il m'a été répondu très récemment que deux autres candidatures de magistrats avaient été enregistrées, mais le ministère ayant considéré qu'elles ne pouvaient pas être retenues, pour des raisons que j'ignore, le Préfet n'avait pas à me les transmettre. Je prends acte de cette situation, je la regrette.

Je sais aussi que les deux magistrats ou magistrates en question sont corses, donc je ne peux pas manquer de m'interroger sur le fait de savoir s'il n'y a pas une volonté explicite ou implicite de considérer que ce type de poste ne peut pas être occupé par un magistrat corse. Si c'était le cas, ça serait extrêmement regrettable. Je ne veux pas non plus faire de procès d'intention et, bien évidemment, je n'émet aucune critique sur les mérites de la candidature unique que l'on m'a transmise.

Mais je dis simplement qu'en l'État, je considère, premièrement, que l'esprit des textes n'est pas respecté, deuxièmement, que je ne suis pas en situation de donner un avis utile, et troisièmement, qu'il y a vocation certainement à faire évoluer ces textes. En arrière-plan, je le dis très clairement, il y a un phénomène global évident de décorsisation dans l'administration. On ne parle même pas de corsisation des emplois, on parle d'un choix délibéré, même si non écrit, de ne pas accepter en situation de fonctionnaire, et notamment dans le service public de la justice, qu'il s'agisse des magistrats ou des greffiers, des gens dès lors qui sont d'origine corse. Et d'ailleurs, en 20 ans, il y a des praticiens et des praticiennes dans l'hémicycle, on voit bien comment a évolué le recrutement, je crois qu'il y a un vrai problème politique, et il faudra continuer de le poser en essayant d'obtenir des réponses.

Deuxièmement, sur la question du devenir du GIRTEC, il y a eu effectivement des inquiétudes fortes, vous le savez, j'ai notamment reçu l'ensemble des personnels, dans la mesure où il y avait eu notamment des avis très défavorables du ministère des Finances, qui est un des ministères compétents, selon la loi, pour intervenir dans le champ d'activité du GIRTEC. Ces

avis du ministère des Finances remettaient en cause la qualité du travail, les résultats obtenus, et donc par définition, la pertinence de l'outil. Donc, nous avons mené un combat à bas bruit, pour rappeler que nous avons absolument besoin du GIRTEC.

Nous avons enregistré une première victoire, dans la mesure où il y a eu une réunion interministérielle qui s'est tenue avant les péripéties politiques que vous connaissez, et qui a sanctuarisé le budget du GIRTEC pour l'exercice 2025 à venir.

De son côté, vous le savez, la Collectivité de Corse, à travers une délibération de l'Assemblée de Corse, a mis à disposition des locaux qui nous appartiennent sans loyer, donc c'est une contribution en nature. Bien sûr, nous sommes ouverts à une réflexion pour majorer éventuellement notre contribution.

A mon avis, cette réflexion sur la structure budgétaire du GIRTEC doit aller de pair avec une réflexion sur, a minima, un fonctionnement paritaire, que ce soit dans la désignation ou dans le fonctionnement, mais tout en restant, bien sûr, dans le souci d'avoir un outil totalement décorrélé de toute ingérence politique. Voilà donc pour le deuxième point.

Le troisième et dernier point. La création du GIRTEC s'est inscrite à l'époque déjà dans un débat politique qui prenait des tours de conflits, puisqu'on voulait réintégrer la Corse dans le droit commun en matière de droit des successions. Une des raisons qui a conduit à ce que le régime spécifique dont nous bénéficions historiquement soit prorogé.

Donc à ce jour, le désordre foncier n'est toujours pas résorbé et nous n'avons pas obtenu, vous le savez, de réponses pérennes sur la question de la prorogation ou de la sanctuarisation de notre régime dérogatoire.

L'actualité de ces jours-ci nous rappelle que la proposition de loi du sénateur Panunzi va probablement être réexaminée. J'ai cru comprendre que le rapporteur général du budget, issu du groupe LIOT, n'était pas favorable à cette proposition de loi, dans la mesure où il en a souligné les risques avérés d'inconstitutionnalité. Ce que je tiens à dire aujourd'hui, c'est que, premier point, le combat pour l'arrêté Miot est un combat fondamental de la famille politique dont nous sommes issus.

C'est un fondamental qui est partagé par d'autres familles politiques. Je sais que les députés nationalistes, Michel Castellani et Paul-André Colombani rappelleront au sein du groupe LIOT que ce point fondamental ne peut pas être mis en cause. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est vous dire, avec gravité et solennité, qu'a fortiori dans le contexte incertain au plan politique que connaît aujourd'hui la France, il y a des risques, y compris si la

proposition de loi du sénateur Panunzi est votée. Nous la soutenons sans ambiguïté. Je vous rappelle le vote à l'unanimité de l'Assemblée de Corse, sur proposition du Conseil exécutif.

Nous la soutenons, mais nous avons insisté aussi sur les risques avérés d'inconstitutionnalité. Indépendamment du débat qu'il faudra porter et du combat qu'il faudra mener, il y a un risque de saisine du Conseil constitutionnel. Je continue à dire devant vous, avec la certitude de ne pas me tromper, que le seul moyen politique et juridique de garantir à la fois le maintien, ce qui est convenu d'appeler l'arrêté Miot, de prendre la main, politiquement et juridiquement, sur la fiscalité en matière de succession, c'est la révision constitutionnelle.

La révision constitutionnelle et son corollaire, un statut d'autonomie. Je le dis, et je le redis avec force et solennité, pour que cela soit entendu et écrit, y compris dans les procès-verbaux de votre Assemblée. Nous, quand je parle de nous, c'est le Conseil exécutif, c'est la majorité territoriale, c'est, j'en suis certain, l'ensemble des nationalistes.

Nous allons continuer à mener ce combat, qui est un combat fondamental, et nous chercherons, comme nous l'avons toujours fait, à faire converger l'ensemble des forces politiques, au-delà des nationalistes, pour pouvoir concrétiser des solutions qui soient des solutions pérennes, conformes à l'intérêt des Corses et de la Corse.

Je vous remercie.

DUMANDA A BOCCA

DEPOSEE PAR : Mme Serena BATTESTINI AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE

OBJET : La CTPNAF est-elle un outil au service de l'agriculture ou de l'urbanisation?

Monsieur le Président de l'Exécutif,

vous coprésidez avec le Préfet de région la CTPNAF (Commission territoriale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) de Corse qui compte 23 voix délibératives, dont celles du groupe Core In Fronte.

Cette commission donne des avis notamment sur les documents d'urbanisme lorsqu'ils consomment des espaces agricoles.

A la dernière commission, vous avez voté pour 3 PLU : Zonza, Lecci et Linguizzetta, qui consomment des dizaines d'hectares à fort potentiel agricole (ESA ou ERPAT) en assortissant ce vote positif de réserves.

Pour notre part, considérant que ces réserves ne sont pas suivies d'effet et que la CTPNAF accompagne un développement mortifère nous avons voté contre.

Force est de constater que le PADDUC a été détourné de sa philosophie. Aucun document d'urbanisme qui n'était pas en conformité n'a été attaqué en justice par la CDC et la CTPNAF que vous coprésidez n'a en rien ralenti la consommation des espaces agricoles.

Chaque année, des centaines d'hectares agricoles sont ainsi déclassés au profit de l'urbanisation, avec de plus en plus de résidences secondaires ou de promotions immobilières périurbaines qui accueillent les 5000 arrivants qui constituent la colonisation de peuplement.

Si vous comptez changer de politique nous serons des partenaires constructifs, si vous choisissez de continuer dans une politique attentiste nous vous serons farouchement opposés.

Notre question sera la suivante :

Face à cette situation, la CDC envisage-t-elle de changer radicalement de méthode?

Envisage-t-elle de remettre en cause son inaction sur cette problématique qui touche aux fondamentaux de 50 ans de lutte?

Allez-vous donner, enfin, un signal fort pour préserver, selon l'esprit du PADDUC, les terres agricoles, limiter les résidences secondaires et les promotions immobilières qui favorisent l'arrivée massive de populations extérieures à la Corse?

À ringrazià vi.

REPONSE DE M. Dominique LIVRELLI A LA QUESTION POSEE PAR Mme Serena BATTESTINI AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE

Objet : La CTPNAF est-elle un outil au service de l'agriculture ou de l'urbanisation ?

Mme la Conseillère territoriale,

La CTPENAF créée suite à la loi d'orientation agricole de 2014 a pour rôle d'émettre un avis sur l'opportunité de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme, concernant l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières.

Sa mise en place, son fonctionnement et l'harmonisation des procédures ont connus des améliorations continues notamment grâce à l'important travail technique mené par les services de la CDC, de l'AUE et de l'ODARC. Cette mobilisation a permis de revoir le règlement intérieur afin de clarifier les modalités de saisine de la commission, d'évaluer les projets en considération de l'objectif quantitatif de préservation des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA), et d'assurer une saisine plus exhaustive sur les projets d'urbanisme.

Surtout, nous avons insisté sur le plan politique, pour qu'une égalité dans le traitement des dossiers et une sécurisation juridique des avis soient garanties dans le cadre de cette Commission.

La CTPENAF a vocation à se prononcer sur la consommation des terres naturelles, agricoles ou forestières, mais pas directement sur la compatibilité des documents d'urbanisme avec le PADDUC. Le PADDUC n'est pas opposable aux documents d'urbanisme, mais ces derniers doivent être compatibles avec le Plan, ce qui permet notamment de prendre en compte le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.

J'ajoute que la contestation juridique du zonage des ESA a constitué un élément de fragilité dans l'application du PADDUC. Sur ce point, comme vous le savez, la Collectivité de Corse s'est fortement mobilisée pour le rétablissement de la cartographie des ESA, avec une décision

définitive du Conseil d'Etat intervenue fin mai 2024, confirmant le jugement de La Cour administrative d'appel de Marseille.

Pour revenir sur les trois PLU examinés à la dernière CTPENAF, il est nécessaire de rappeler certaines spécificités des procédures d'avis de la CTPENAF.

Dans le cas général, la CTPENAF émet un avis simple qui n'est pas obligatoirement suivi par l'autorité décisionnaire. Lorsqu'un document d'urbanisme porte une réduction des surfaces affectées à des productions bénéficiant d'une autorisation d'occupation temporaire (AOP), la CTPENAF est saisie pour un avis conforme qui devra être suivi par l'autorité décisionnaire, les réserves formulées dans l'avis rendu devenant ainsi opposables.

Ainsi, à la différence d'un avis conforme défavorable qui bloque le projet sans encadrer précisément les modifications à apporter, l'avis conforme favorable avec des réserves offre l'opportunité de cibler les espaces agricoles qui devront obligatoirement être préservés. C'est cette opportunité qui a notamment été saisie pour les PLU de Lecci et de Zonza.

Pour les projets où l'ensemble des lignes directrices sont à revoir, nous défendons des avis défavorables. Rappelons le cas des avis conformes défavorables rendus sur les PLU de Monte et Santa Maria Poghu qui ont fait l'objet de requêtes en annulation avec des procédures au fond toujours en cours.

S'agissant du PLU de Linguizzetta, ne portant pas d'atteinte substantielle aux surfaces affectées à des productions bénéficiant d'une AOP, la CTPENAF a été sollicitée pour un avis simple. L'avis favorable qui a été rendu prend en considération les améliorations apportées au projet urbain par rapport au document en vigueur : réduction des zones constructibles de 64 ha, structuration et renforcement de l'agglomération. Afin d'assurer la compatibilité du document avec les orientations du PADDUC, nous avons fait inscrire trois recommandations.

Enfin, l'intervention de la Collectivité de Corse en parallèle de la tenue des CTPENAF, comprend un avis en tant que Personne Publique Associée (avis PPA) qu'elle transmet aux communes en tant qu'élément versé à l'enquête publique. Cette contribution est un élément sur lequel les requérants peuvent se référer en cas de contestation juridique de la procédure. L'analyse de la compatibilité avec les orientations du PADDUC y est menée point par point. La méthode choisie est celle d'un éclairage précis et constructif sur les améliorations attendues pour garantir la compatibilité d'ensemble avec le PADDUC.

Sur le plan plus stratégique, je rappelle que des autorisations d'urbanisme continuent d'être délivrées dans les communes qui n'ont pas mis en compatibilité leur documents d'urbanismes avec le PADDUC : ainsi plus de 5000 ha d'ESA sont menacés de disparition à court terme sans que la Collectivité de Corse ou la CTPENAF n'aient à se prononcer.

Par ailleurs, près d'un tiers de la consommation des ESA a lieu dans les communes soumises au RNU. En outre, il n'est pas acceptable que lorsqu'un projet arrive en CTPENAF, la commission est souvent mise devant le fait accompli (permis de construire accordés, constructions démarrées, ...).

Considérant ces éléments, nous sommes dans une situation d'urgence qui impose au premier chef, la révision des documents d'urbanismes obsolètes par rapport aux orientations du PADDUC (ex : Linguizzetta) et la mise en place de documents d'urbanisme dans les communes actuellement soumises au RNU présentant des enjeux de développement (ex : Lecci, Zonza). Sachant que la commune de Lecci avait présenté son PLU à trois reprises.

Face à cette situation dans laquelle la CDC n'a aucune visibilité sur les permis déposés malgré les demandes répétées d'accès à ces informations auprès des préfetures, il n'est pas admissible que l'Etat ne fasse pas valoir l'exception d'illégalité concernant l'absence de mise à jour des PLU qui devaient être mis en compatibilité au plus tard à l'échéance de 2018.

Dans le cadre de la révision du PADDUC, il nous incombera de proposer un encadrement plus strict dans la mise en compatibilité, tout en ayant renforcé par ailleurs notre accompagnement auprès des collectivités locales dans la réalisation de documents d'urbanisme (PLU mais aussi SCOT) qui doit être une priorité absolue.

Enfin, au titre des actions entreprises par notre collectivité j'ajoute que plusieurs initiatives, au-delà de l'amélioration du fonctionnement de la CTPENAF et de l'appui à la réalisation de documents d'urbanisme ont été entreprises ; ainsi, un amendement déposé par le Député Acquaviva a été intégré à la loi ZAN interdisant, à partir de 2027, l'extension des zones constructibles dans les communes au RNU en Corse.

En tant que Président de l'ODARC, j'ajoute que nous avons lancé dans le cadre de la CTPENAF en lien avec l'installation de la Commission d'Aménagement Foncier l'initiative de procéder à l'inventaire des friches qui pourraient être réhabilitées pour l'exercice d'une activité agricole ou forestière. Cet inventaire ouvre la perspective de récupération des terres incultes à titre collectif, considérant que la meilleure façon de protéger la terre agricole est d'assurer sa mise en valeur.

Loin d'être inactive sur le sujet, la CdC est intervenue sur les plans technique, juridique et politique pour agir sur ces fondamentaux de préservation de la terre agricole.

Nous prendrons toutes nos responsabilités pour lever un à un l'ensemble des obstacles évoqués et renforcer notre action notamment dans le cadre du processus d'autonomie que nous défendons au sein de cette Assemblée.

Vi ringraziu.

DUMANDA A BOCCA

DEPOSEE PAR : Hervé VALDRICHI AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME

OBJET : Mesure "retour des talents"

Monsieur le Président,

Lors de la session du 26 avril dernier, notre assemblée a approuvé à l'unanimité, et avec un certain enthousiasme, le rapport « *Travail et Emploi : de l'amélioration des dispositifs existants au nécessaire changement de paradigme* » présenté par le Président de l'ADEC.

Ce texte, ambitieux et progressiste, portait de nombreuses propositions pour tenter de répondre aux défis que rencontre la Corse sur la question du travail et de l'emploi, dépassant ainsi la seule sphère de l'économie et de l'entreprise, pour élargir la réflexion aux champs de la responsabilité sociétale, du dialogue social, de la lutte contre la précarité et les inégalités.

Certaines de ces propositions étaient attendues depuis longtemps, comme l'expérimentation du CDI tourisme ou encore le renforcement de la conditionnalité des aides publiques à l'embauche. D'autres ouvraient de nouvelles perspectives, comme le soutien aux démarches de responsabilité sociétale des entreprises.

Parmi les mesures les plus novatrices, une aide complémentaire à l'aide à l'emploi « visant à favoriser le retour de talents en Corse » avait, au-delà des clivages, parlé à l'ensemble des conseillers de cette Assemblée. Nous connaissons tous le récit d'une île qui se vidait de ses habitants obligés de quitter leur terre pour gagner de quoi vivre. « *So partitu zitellu e tornu capu biancu* » : cela fait partie de notre imaginaire, mais aussi de notre vécu. A des degrés divers, nous avons tous ressenti le devoir d'agir pour mettre fin à cette injustice, pour faire rentrer les expatriés autrement qu'au jour de la retraite.

Cette « aide au retour » constitue donc un axe fort de la politique d'aide à l'emploi. Elle semble à fortiori particulièrement logique dans une île qui investit pour former des jeunes, notamment au sein de son Université, qui finissent par aller faire carrière ailleurs, alors que le besoin de main d'œuvre expérimentée est caractérisé.

Pour toutes ces raisons, le vote de cette mesure a légitimement généré une forte attente en Corse. Pourtant, il se dit aujourd'hui que sa mise en œuvre pourrait être entravée.

Ainsi, pourriez-vous, Monsieur le Président, nous dire si l'aide au « retour des talents » pourra bien être déployée par la Collectivité de Corse et l'ADEC dans les mois à venir ?

Je vous remercie.

REPONSE DE M. Alex VINCIGUERRA A LA QUESTION DEPOSEE PAR Hervé VALDRICHI AU
NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME

Objet : Mesure retour des talents

Monsieur le Conseiller,

Nous comprenons votre inquiétude et, mieux, nous la partageons, car je sais, malheureusement, qu'elle n'est pas infondée.

L'Assemblée de Corse, dans sa délibération du 26 avril 2024 concernant la modification des dispositifs d'aide à l'emploi, a prévu une incitation au retour des jeunes Corses.

Cette mesure vise à répondre à deux objectifs. Favoriser le retour de jeunes ayant quitté l'île pour poursuivre leur étude ou trouver un premier emploi, mais également le fait que les entreprises de Corse ont des difficultés de recrutement en ce qui concerne les profils d'emplois qualifiés.

La mesure est destinée à une catégorie de personnes bien déterminée.

Les « talents » sont des personnes ayant un niveau de diplôme de bac+3 au minimum ou occupant un emploi de ce niveau de qualification.

Les bénéficiaires potentiels doivent avoir passé tout ou partie de leur cursus d'étude en Corse et y avoir obtenu le bac.

Les bénéficiaires doivent avoir été employés ou étudiants hors de Corse au moins 12 mois durant les 24 mois précédant leur demande.

La mesure consiste en une aide financière pour l'entreprise qui procède au recrutement, aide qui peut être majorée si le recrutement se fait dans un des secteurs prioritaires du schéma de développement régional que vous avez adopté.

Cette mesure pose donc des critères objectifs et répond à un motif d'intérêt général. Pourtant, le service du contrôle de légalité de la Préfecture de Corse demande son retrait dans un courrier en date du 13 juin 2024. Cette mesure irait à l'encontre du principe constitutionnel d'égalité.

Les arguments avancés, fondés sur une jurisprudence du Conseil d'Etat concernant la légitimité des aides publiques, sont les suivants :

- Cette mesure serait discriminatoire.
- Elle créerait une rupture d'égalité entre des personnes se trouvant dans des situations comparables.
- Elle n'aurait pas de lien avec les buts de la politique d'aide à l'emploi.

Cette position nous semble totalement infondée en droit et inacceptable au plan politique.

- Premièrement : il existe des aides à l'embauche dans toute la France et dans toute l'Europe et elles ne sont pas réputées nuire à la libre-concurrence, et encore moins aux droits fondamentaux des individus.
- Deuxièmement, dans la propre lettre du service de contrôle de légalité de l'Etat, les critères de catégorisation opérés par la délibération sont reconnus comme étant objectifs ; autrement dit, l'accès à l'emploi sur le territoire insulaire constitue objectivement une situation différenciée.
- Troisièmement, l'aide au retour est motivée par le besoin de la Corse d'améliorer ses performances en termes d'attractivité et de disposer de davantage de profils qualifiés au bénéfice des entreprises qui contribuent au développement du territoire.

En effet, le critère de l'obtention du bac ne fait référence à aucune origine familiale ou culturelle et le choix de cibler les « talents » plutôt que « les Corses de la diaspora » correspond bien à un choix dicté par des impératifs économiques et non démographiques.

Nous aidons les Corses qui ont fait le choix de vivre un temps hors de leur île, pour étudier ou travailler, d'y revenir. C'est donc une mesure qui incite les Corses à s'ouvrir sur le monde, plutôt que l'expression d'une société fermée.

D'autres régions d'Europe qui se trouvent dans cette situation, en Espagne notamment, ont fait le choix d'aider les retours de ceux qui sont partis et qui n'étaient pas nécessairement les plus favorisés. C'est le cas également en Martinique où a été mis en place un système d'aide au retour.

Vous l'avez compris aussi le Conseil Exécutif de Corse n'envisage pas de remettre en cause ce dispositif et son principe. Nous allons nous rapprocher des services de l'Etat afin de faire valoir notre position et tiendrons l'Assemblée de Corse informée de ces échanges.

Je vous remercie.



**3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2024
25 È 26 DI LUGLIU DI U 2024**

*3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024
25 ET 26 JUILLET 2024*

RACOLTA DI E MUZIONE

RECUEIL DES MOTIONS

MOTIONS RENVOYÉES EN COMMISSION

- **Motion N° 2024/O1/001** déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Jean-Michel SAVELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Aménagement de la traverse de Venaco et projet de déviation (*examinée en CDENATE et CFF ; en attente d'un examen en réunion conjointe après dépôt d'une motion substitutive*).
- **Motion N° 2024/O1/004** déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA : Demande d'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser. (*Renvoyée en CCLRESC et en Conférence des Présidents*).

N^u 2024/O1/001

MOTION SUBSTITUTIVE

DÉPOSÉE PAR : M. Jean-Michel SAVELLI AU NOM DU GROUPE « UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE »

OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DE VENACO ET PROJET DE DÉVIATION

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L.4424-21 du Code général des collectivités territoriales, la Collectivité de Corse « assure la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie classée en route nationale. La voirie classée en route nationale est transférée dans le patrimoine de la collectivité territoriale »,

CONSIDERANT que depuis vingt ans et la montée en puissance des fonds PEI et CPER dans l'optique de rattraper le retard infrastructurel routier, la RT 20 a fait l'objet de travaux colossaux visant à sécuriser le trafic, à contourner les villages ne se prêtant pas au passage des poids lourds (Bocognano) et à gagner en temps de parcours,

CONSIDERANT qu'à ce jour, Vivario et Venaco restent les deux derniers points noirs de la RT20,

CONSIDERANT que la délibération n°13/007 approuvant le projet d'aménagement de la traverse de Venaco du 30 janvier 2014 n'a été que très partiellement réalisée, moins de 3 millions d'euros ayant été investis sur les 15 initialement prévus,

CONSIDERANT que pour éviter les croisements difficiles au centre du village, il a été décidé de délester durant la période estivale le trafic fret montant, vers la D143,

CONSIDERANT que la question de la dégradation matérielle est de plus en plus importante au centre du village (murets cassés, barrières de sécurité endommagé, réseau d'eau potable détérioré avec le poids du passage des poids lourds, ...) et que les retombées financières pour la commune et la CDC ne cessent d'augmenter chaque année.

CONSIDERANT que la question du stationnement constitue le nœud gordien du problème de la traverse de Venaco, et que la Collectivité a justement acquis du foncier bâti qui peut être mobilisé à cet effet,

CONSIDERANT que Venaco est dotée d'une caserne de pompiers depuis juin 2011, que son implantation sur la RD340, à environ 150 m de la Place du Pont (niveau du monument aux morts) exige une fluidité totale pour faire face à l'urgence des interventions, que c'est loin d'être le cas, car la RD340 est souvent encombrée par les véhicules des résidents, et que le passage sur la place du pont est également encombré,

CONSIDERANT que dans sa réponse du 23 novembre 2022 à la question écrite posée par Jean-Michel Savelli le 31 août 2022, le Conseil exécutif reconnaît des retards dans les aménagements prévus et « *partage pleinement notre point de vue concernant la nécessité de traiter la problématique de la circulation à Venaco et souhaite relancer la réflexion sur l'aménagement de cette traverse.* »,

CONSIDERANT que dans sa version initiale, la présente motion a proposé un projet gradué en trois phases incluant la réalisation de deux parkings, des opérations de sécurisation et, à terme, un projet de déviation reliant la piscine au virage de la station d'épuration sur la D143,

CONSIDERANT qu'en CDENATE et CFF les 17 et 18 juillet dernier, les services compétents de la Collectivité ont présenté des pistes de réflexion visant à apporter des solutions pour la traversée et le stationnement dans les communes de Venaco et Vivario, qui devraient se traduire par un rapport à l'automne 2024,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME que la traversée des villages de Vivario et de Venaco reste le dernier point sensible de la RT20 reliant Ajaccio et Bastia, et doit donc constituer une priorité d'aménagement pour la Collectivité de Corse.

VALIDE le principe d'un rapport relatif aux traverses de Venaco et Vivario, incluant des solutions de stationnement pour l'hypercentre, sur le fondement d'une étude technique et budgétaire actualisée.

DEMANDE, conformément aux perspectives évoquées par les services en commission, que l'examen en séance publique dudit rapport intervienne avant la fin de l'année 2024.

* * *

**RENVoyEE EN REUNION CONJOINTE CDENATE ET EN CFF
DU 25 JUILLET 2024**

* * *

N^U 2024/O1/001

MOTION INITIALEMENT DEPOSEE

DÉPOSÉE PAR : M. Jean-Michel SAVELLI AU NOM DU GROUPE « UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE »

OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DE VENACO ET PROJET DE DÉVIATION

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L. 4424-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Collectivité de Corse « assure la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie classée en route nationale. La voirie classée en route nationale est transférée dans le patrimoine de la collectivité territoriale »,

CONSIDERANT que depuis vingt ans et la montée en puissance des fonds PEI et CPER dans l'optique de rattraper le retard infrastructurel routier, la RT 20 a fait l'objet de travaux colossaux visant à sécuriser le trafic, à contourner les villages ne se prêtant pas au passage des poids lourds (Bocognano) et à gagner en temps de parcours,

CONSIDERANT qu'à ce jour, Vivario et Venaco restent les deux derniers points noirs de la RT 20,

CONSIDERANT que la délibération n° 14/007 AC approuvant le projet d'aménagement de la traverse de Venaco du 30 janvier 2014 n'a été que très partiellement réalisée, moins de 5 millions d'euros ayant été investis sur les 20 initialement prévus,

CONSIDERANT que pour éviter les croisements difficiles au centre du village, il a été décidé de délester durant la période estivale le trafic fret montant, vers

la D 143 ; et que ce délestage impliquait des élargissements de chaussée en amont du Pont de Noceta qui n'ont jamais été réalisés,

CONSIDERANT que le PPI Transports de 2017 prévoyait, pour 2018, 900 000 euros pour la réalisation de la tranche 1 Venaco-Noceta que l'on attend encore,

CONSIDERANT que si le lot entrée sud a été réalisé jusqu'au virage de la Ciancada, le lot entrée nord est au point mort, tout comme celui du centre du village, ou la sécurisation de la D 143 qui rejoint la RN 200 et qui s'avère particulièrement dangereux,

CONSIDERANT que la question de la dégradation matérielle est de plus en plus importante au centre du village (murets cassés, barrières de sécurité endommagé, réseau d'eau potable détérioré avec le poids du passage des poids lourds, ...) et que les retombées financières pour la commune et la CdC ne cessent d'augmenter chaque année.

CONSIDERANT que la question du stationnement constitue le nœud gordien du problème de la traverse de Venaco et que plusieurs options restent possibles, la plus simple à effectuer étant la réalisation d'un parking au-dessus de la maison Rinieri rachetée par la CdC, puis de déterminer la faisabilité d'un deuxième parking en lieu et place de la maison Stefani, acquise également par la CdC à cet effet, étant précisé que la commune de Venaco a cédé gracieusement 4/5^{ème} de la maison Stefani ainsi que des terrains à la collectivité pour la réalisation d'un bien public qui n'a jamais été fait, ouvrant droit à la perspective d'une procédure de bien de retour,

CONSIDERANT que Venaco est dotée d'une caserne de pompiers depuis juin 2011, que son implantation sur la RD 340, à environ 150 m de la Place du Pont (niveau du monument aux morts) exige une fluidité totale pour faire face à l'urgence des interventions, que c'est loin d'être le cas, car la RD 340 est souvent encombrée par les véhicules des résidents, et que le passage sur la place du pont est également encombré,

CONSIDERANT que la sécurisation des premiers kilomètres de la D 143 s'avère irréalisable et que la seule solution viable à terme reste un projet de contournement du village reliant la piscine au virage de la D 143 sous la station d'épuration, projet repoussé pour des raisons budgétaires, mais qui doit nécessairement être reconsidéré pour assurer qu'un des tronçons les plus empruntés de Corse soit sécurisé,

CONSIDERANT que dans l'attente de la réalisation de ce projet d'envergure qui doit être relancé au plus vite, il est impératif de réaliser le parking Rinieri et de procéder aux opérations de sécurisation du centre village entre le lieu-dit Vignale (nord) et celui de la Ciancada (sud) notamment les trottoirs, murets, réfection du pluvial, d'autant plus que le réseau d'eau potable va être intégralement refait d'ici peu, le marché de 3,4 millions d'euros étant en cours et va obliger à ouvrir la chaussée, l'occasion d'une rénovation d'ensemble,

CONSIDERANT que le projet de la maison Stefani doit être réalisé dans un second temps, avant que la déviation attendue depuis des années le soit également dans un troisième temps,

CONSIDERANT que dans sa réponse du 23 novembre 2022 à la question écrite posée par Jean-Michel SAVELLI le 31 août 2022, le Conseil exécutif reconnaît des retards dans les aménagements prévus et « *partage pleinement notre point de vue concernant la nécessité de traiter la problématique de la circulation à Venacu et souhaite relancer la réflexion sur l'aménagement de cette traverse.* »,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME que la traversée des villages de Vivario et de Venaco reste le dernier point sensible de la RT 20 reliant Ajaccio et Bastia, et doit donc constituer une priorité d'aménagement pour la Collectivité de Corse.

VALIDE le principe d'un projet gradué pour aménager la traverse de Venaco puis sa déviation.

PROPOSE le phasage suivant :

- Phase 1 : Réalisation d'un parking près de la place du Pont en mobilisant la maison Rinieri + Opérations de sécurisation entre la pharmacie au nord et la Ciancada au sud + actualisation des études et/ou du prévisionnel budgétaire pour la déviation du village.
- Phase 2 : Réalisation d'un second parking près de la place du Pont en mobilisant la maison Stefani.
- Phase 3 : réalisation de la déviation reliant la piscine au virage de la station d'épuration sur la D 143.

* * *

**RENOYEE EN CDENATE ET EN CFF
SUR DECISION DE LA CP DU 31 JANVIER 2024**

* * *

**EXAMINEE CONJOINTEMENT PAR LA CDENATE ET LA CFF
LORS DE LA SESSION DU 1^{er} MARS 2024**

**EXAMINEE EN CDENATE LE 17 JUILLET 2024
EXAMINEE EN CFF LE 18 JUILLET 2024**

* * *

N^U 2024/O1/004

MUZIONE
CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU

DÉPOSÉE PAR : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

OBJET : DEMANDE D'INSCRIPTION DE LA CORSE SUR LA LISTE DES
TERRITOIRES NON AUTONOMES À DÉCOLONISER

Les discussions en cours entre les élus de l'Assemblée de Corse et le gouvernement français doivent, afin de connaître une nouvelle impulsion, être replacées dans la dynamique historique d'une lutte de plusieurs décennies. Si l'on veut s'acheminer vers une solution politique globale et entrer dans une démarche de résolution du conflit, il convient d'en poser clairement les termes.

Depuis les années 1960, toutes les tendances de cette lutte nationale ont clairement affirmé que la situation faite à la Corse était de nature coloniale, tant le courant indépendantiste que le courant autonomiste.

S'agissant du premier, on peut se reporter au « Petit livre vert » du FLNC (*A libertà o a morte*, 1977) qui est particulièrement clair sur le sujet.

S'agissant du second, parmi de nombreux exemples, on rappellera le plus emblématique : le fameux discours d'Edmond SIMEONI du 17 août 1975 à Corti, préfigurant les événements d'Aleria et de Bastia. Le leader de l'ARC s'adressa ce jour-là aux militants et sympathisants en ces termes : « La Corse est-elle une colonie ? La Corse doit-elle être décolonisée ? » et la foule répondit naturellement et sans hésiter par l'affirmative. Ce point constitue l'un des fondamentaux communs à l'ensemble du mouvement national. L'occasion est aujourd'hui donnée aux nationalistes de l'affirmer dans un cadre institutionnel, se hissant ainsi au niveau des enjeux historiques de la lutte nationale contemporaine.

En ce qui concerne les précédents politiques et juridiques, rappelons que, le 18 août 2011, l'Assemblée de Polynésie vota par 30 voix la résolution demandant la réinscription de la Polynésie sur la liste de l'ONU des pays à décoloniser. Des élus de l'Assemblée polynésienne défavorables à la démarche demandèrent l'annulation de la résolution devant le tribunal administratif de Papeete, estimant que l'Assemblée

de Polynésie n'avait aucune compétence en la matière. *Toutefois, ces élus n'obtinrent pas gain de cause* : le président du tribunal administratif écarta leur requête par une ordonnance du 9 février 2012, suivant en cela la position du rapporteur public ayant considéré qu'un tel vœu ne « *constitue pas un acte faisant grief* ». Le 17 mai 2013, la Polynésie était réinscrite sur la liste de l'ONU. Cet épisode conforte la présente démarche sur le plan juridique, puisque le projet de résolution présenté ci-après reprend très exactement, adaptés à la Corse, les termes de la résolution polynésienne.

CONSIDERANT que par sa résolution n° 1514 (XV) du 14 décembre 1960, l'Assemblée Générale des Nations-Unies a reconnu le désir passionné de liberté de tous les peuples dépendants et a réaffirmé son rôle pour mettre fin au colonialisme,

CONSIDERANT que par sa résolution n° 1654 (XVI) du 27 novembre 1961, l'Assemblée Générale des Nations Unies a chargé un comité spécial d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux,

CONSIDERANT qu'aux termes des résolutions des Nations-Unies n° 43/47 du 22 novembre 1988 et n° 55/46 du 8 décembre 2000, l'Assemblée Générale de l'ONU a proclamé les périodes 1990-2000 et 2000- 2010 décennies internationales de l'élimination du colonialisme,

CONSIDERANT que l'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser participe de cet objectif et qu'il appartient aux membres de l'Assemblée de Corse, élus du peuple corse, d'œuvrer pour l'atteindre,

CONSIDERANT que cet acte doit s'accompagner d'une évolution institutionnelle concertée afin de permettre à la Corse d'atteindre, dans un premier temps, la pleine autonomie,

CONSIDERANT que toute évolution statutaire doit se fonder sur la reconnaissance du peuple corse et de ses droits,

CONSIDERANT que celui-ci, ainsi reconnu, devra à terme pouvoir se déterminer librement,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

MANDATE Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Monsieur le Président du Conseil exécutif pour entamer toutes les démarches nécessaires auprès du secrétaire général des Nations Unies afin de demander d'inscrire la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser.

APPELLE les Etats membres de l'Assemblée générale de l'ONU à soutenir cette demande exprimée démocratiquement par les institutions représentatives de la Corse.

APPELLE le Président de la République française à bien vouloir respecter les obligations internationales de la France en ce qu'elles découlent de l'article 73-e de la Charte des Nations-Unies et en conséquence, à communiquer à l'Assemblée Générale des Nations Unies les informations relatives à la situation de la Corse.

APPELLE le Président de la République française à bien vouloir faciliter l'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser.

APPELLE le Président de la République française à donner, à travers la prise en compte de la présente démarche, une nouvelle impulsion aux discussions avec les institutions corses en vue de permettre la conclusion d'accords dans la perspective d'une évolution statutaire.

DEMANDE au Secrétaire Général des Nations-Unies de bien vouloir inscrire cette demande d'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser, à l'ordre du jour d'une prochaine Assemblée Générale.

La présente résolution sera publiée et transmise, accompagnée de son rapport de présentation, au Président de la République française, au Secrétaire Général des Nations-Unies, aux Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat et aux parlementaires de la Corse.

* * *

RENVOYEE EN CCLRESC ET EN CONFERENCE DES PRESIDENTS
lors de la CP du 31 Janvier 2024

* * *